



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

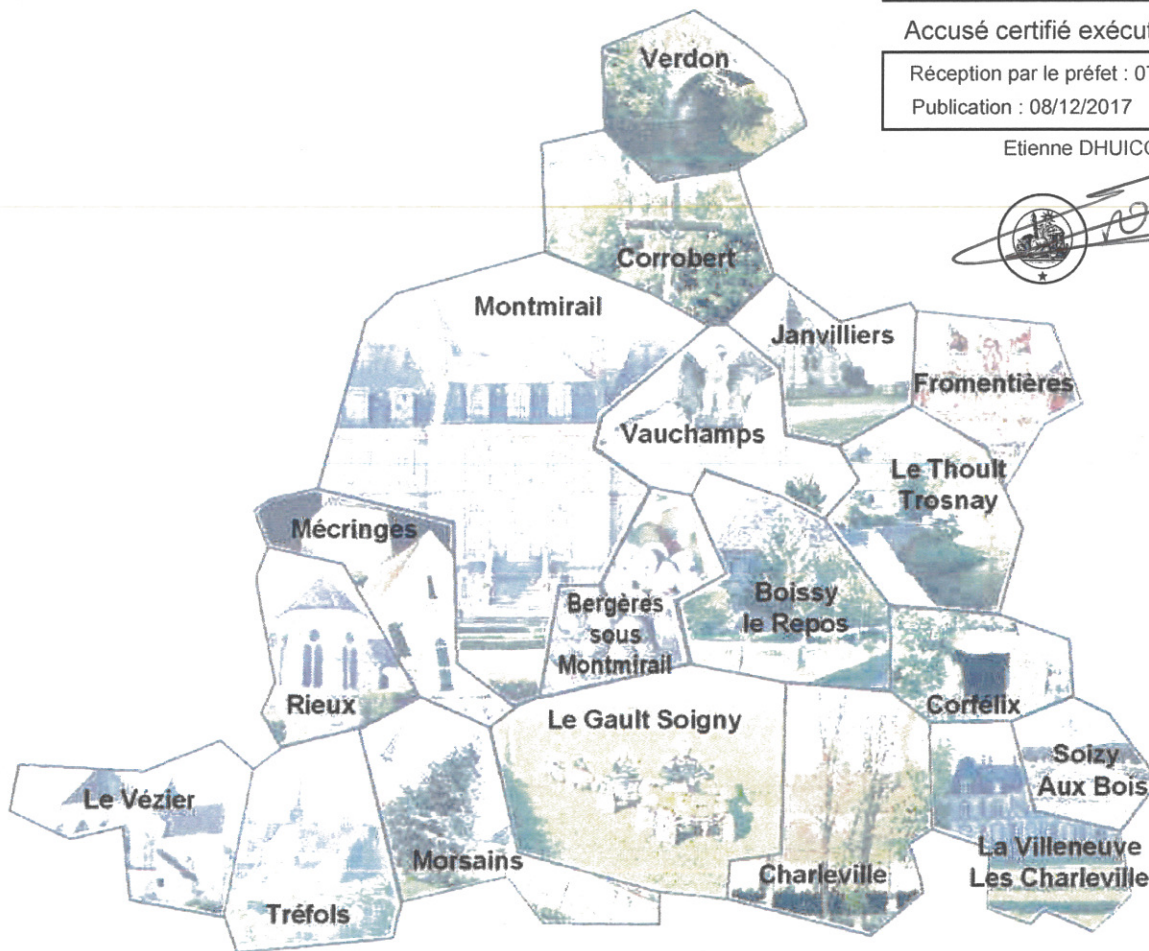
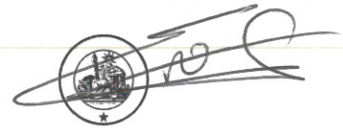
051-245100888-20171205-201712052337-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2017

Publication : 08/12/2017

Etienne DHUICQ, Président



**RAPPORT D'ACTIVITES  
2016**

# SOMMAIRE

## **I. BILAN ADMINISTRATIF 2016**

### ***I.1 – LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

### ***I.2 – LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

### ***I.3 – L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE***

### ***I.4 – LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

### ***I.5 – LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

## **II. BILAN FINANCIER 2016**

### ***II.1 – RESULTATS 2016 – BUDGET PRINCIPAL***

### ***II.2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL***

### ***II.3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL***

### ***II.4 – LES BUDGETS ANNEXES***

**A – LE BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

**B – LE BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

## **III. BILAN DES ACTIONS 2016**

### ***III. 1 – COMPETENCES OBLIGATOIRES***

**A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

**B – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### ***III. 2 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT***

**A – COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**B – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS ET RESEAUX D'EAU POTABLE**

**C – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS D'EAUX USEES**

**D – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS D'EAUX PLUVIALES**

**E – MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN**

### ***III. 3 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE LOGEMENT ET CADRE DE VIE***

### ***III. 4 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS***

**A – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE**

**B – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE**

**C – EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ESPACE CULTUREL ANDRE GUYOT**

**D – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**

***III. 5 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT  
PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE***

---

- A – ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
- B – RESTAURATION SCOLAIRE
- C – TRANSPORT SCOLAIRE
- D – SERVICE ENFANCE

***III. 6 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE***

---

***III. 7 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D' ACTIONS SOCIALES***

---

***III. 8 – COMPETENCES FACULTATIVES***

---

- A – LOISIRS ET TOURISME D'INTERET COMMUNAUTAIRE
- B – CONTINGENT DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

# I. BILAN ADMINISTRATIF 2016

## I.1 - LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rappel des compétences issues de la dernière modification des statuts (14 mars 2016) :

| COMPETENCES OBLIGATOIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En matière d'aménagement de l'espace                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | En matière de développement économique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et suivi d'une charte de Pays</li> <li>- Schéma de cohérence territorial</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire</li> <li>- Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| COMPETENCES OPTIONNELLES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| En matière d'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | En matière d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte, traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés</li> <li>- Création, entretien et gestion des installations et réseaux d'eau potable</li> <li>- Contrat territorial</li> <li>- Création, entretien et gestion des installations d'eaux usées : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assainissement collectif et semi collectif</li> <li>▪ Contrôle des assainissements autonomes</li> </ul> </li> <li>- Création, entretien et gestion des installations d'eaux pluviales d'origine urbaine</li> <li>- Mise en œuvre du SAGE des Deux Morin</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires : médiathèque, complexe sportif, maison des associations et de la culture</li> <li>- Construction, entretien et fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques</li> <li>- Activités périscolaires et extrascolaires : restauration scolaire, halte-garderie, accueils de loisirs sans hébergement, entrées piscines, cours de langues étrangères, cours et matériel informatique, transport et sorties pédagogiques</li> <li>- Transports scolaires : préélémentaire, élémentaire, secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle</li> <li>- Conventions nécessaires au bon fonctionnement de la compétence scolaire</li> </ul> |
| En matière de logement et cadre de vie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | En matière de voirie communautaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et suivi des programmes locaux de l'habitat</li> <li>- Mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | En matière d'actions sociales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions favorisant l'emploi et l'insertion sociale : CLIC, mission locale, plateforme d'initiative locale</li> <li>- Transports en commun de proximité</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| COMPETENCES FACULTATIVES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loisirs et tourisme d'intérêt communautaire : syndicat d'initiative</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contingent du service incendie et secours</li> <li>- Création et animation d'un CISP</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |



## ***1.2 – LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

Le périmètre de la CCBC n'a pas évolué en 2016. Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, issu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), prévoyait en effet initialement une fusion de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, avec les Communautés de Communes voisines des Coteaux Sézannais et des Portes de Champagne, au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce projet de fusion, sur lequel le Conseil Communautaire de la CCBC avait rendu un avis favorable par délibération du 03 novembre 2015, aurait donné naissance à une Communauté de Communes regroupant 61 Communes et 22 445 habitants.

Toutefois les divergences de situation qui sont apparues entre les trois collectivités pendant la phase préparatoire d'harmonisation des compétences, de la fiscalité, et de l'organisation des services, ont décidé les élus et le préfet a changé de projet, d'un commun accord. La CCBC a ainsi pu bénéficier d'une dérogation au seuil de 15 000 habitants, en raison de sa densité de population qui est inférieure à 30% de la densité nationale (soit moins de 31,02 habitants/km<sup>2</sup>), et a ainsi pu conserver son périmètre.

## ***1.3 – L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE***

La population totale a diminué de 0,3% sur l'ensemble du territoire de la CCBC, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La commune de TREFOLS enregistre cependant la plus forte progression sur cette période.

| COMMUNE                       | 2015                  |                   | 2016                  |                   | Evolution population totale |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------------|
|                               | Population municipale | Population totale | Population municipale | Population totale |                             |
| Bergères sous Montmirail      | 131                   | 135               | 127                   | 131               | - 3,0%                      |
| Boissy le repos               | 201                   | 204               | 209                   | 211               | + 3,4%                      |
| Charleville                   | 280                   | 288               | 270                   | 280               | -2,8%                       |
| Corfélix                      | 103                   | 105               | 105                   | 107               | + 1,9%                      |
| Corrobert                     | 196                   | 204               | 199                   | 207               | + 1,5%                      |
| Fromentières                  | 389                   | 397               | 385                   | 393               | -1,0%                       |
| Janvilliers                   | 157                   | 160               | 162                   | 165               | + 3,1%                      |
| La Villeneuve les Charleville | 125                   | 129               | 122                   | 123               | -4,6%                       |
| Le Gault Soigny               | 536                   | 547               | 539                   | 550               | + 0,5%                      |
| Le Thoult-Trosnay             | 96                    | 100               | 99                    | 103               | + 3,0%                      |
| Le Vézier                     | 198                   | 201               | 198                   | 201               | 0,0%                        |
| Mécringes                     | 185                   | 190               | 186                   | 191               | + 0,5%                      |
| Montmirail                    | 3 742                 | 3 819             | 3 691                 | 3 768             | -1,3%                       |
| Morsains                      | 124                   | 130               | 125                   | 131               | + 0,8%                      |
| Rieux                         | 182                   | 185               | 187                   | 191               | + 3,2%                      |
| Soizy aux Bois                | 161                   | 162               | 167                   | 168               | + 3,7%                      |
| Tréfols                       | 144                   | 147               | 153                   | 156               | + 6,1%                      |
| Vauchamps                     | 363                   | 370               | 365                   | 370               | 0,0%                        |
| Verdon                        | 191                   | 200               | 198                   | 207               | +3,5 %                      |
| <b>TOTAL CCBC</b>             | <b>7 504</b>          | <b>7 673</b>      | <b>7 487</b>          | <b>7 653</b>      | <b>-0,3%</b>                |

## **I.4 – LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La communauté de communes est administrée par un conseil communautaire, composé en 2016 de 35 délégués issus de chaque Commune membre de la CCBC, en fonction de leur représentation démographique. Les délégués communautaires sont élus depuis 2014 au suffrage universel direct, en fonction des règles électorales applicables à la strate de leur commune d'appartenance. Les Communes ne disposant que d'un seul délégué ont automatiquement le droit à un délégué suppléant.

| <b>Communes</b>               | <b>Nombre de délégués<br/>communautaires</b> | <b>Nom des délégués<br/>communautaires titulaires</b>                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bergères-sous-Montmirail      | 1                                            | - Mme Delphine GOHIN                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Boissy-le-Repos               | 2                                            | - M. Gilbert MONDOLOT<br>- M. Michel SMITH                                                                                                                                                                                                                               |
| Charleville                   | 2                                            | - M. Thierry LEBON<br>- M. Thierry DURAND                                                                                                                                                                                                                                |
| Corfélix                      | 1                                            | - M. Philippe MARCY                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Corrobert                     | 1                                            | - M. Alain CHARPENTIER                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Fromentières                  | 2                                            | - M. Jean-Michel BRAY<br>- M. Pierre CURFS                                                                                                                                                                                                                               |
| Janvilliers                   | 1                                            | - Mme Nicole LAURENT                                                                                                                                                                                                                                                     |
| La Villeneuve-les-Charleville | 1                                            | - CHAUVET Raymond                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Le Gault Soigny               | 3                                            | - M. Daniel JACQUIER<br>- Mme Florence PELLETIER<br>- M. Dany LEBOEUF                                                                                                                                                                                                    |
| Le Thoult-Trosnay             | 1                                            | - M. François ROBIN                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Le Vézier                     | 1                                            | - M. Jean-Marie COUSIN                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Mécringes                     | 1                                            | - COSTELET Guillaume                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Montmirail                    | 11                                           | - M. Etienne DHUICQ<br>- M. Pascal POISSON<br>- Mme Nathalie VERON<br>- Mme Nelly GRIFFON<br>- M. Jean-Paul BERNIER<br>- Mme Marie-Claude HIMMESOETE<br>- M. Michel DAUTEUIL<br>- Mme Karine BOCQUET<br>- M. Pascal THEISEN<br>- Mme Yvonne THIMOND<br>- M. Régis NOIZET |
| Rieux                         | 1                                            | - M. Laurent EPINAT                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Morsains                      | 1                                            | - M. Philippe LEFEVRE                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Soizy-aux-Bois                | 1                                            | - M. Michel TELLIER                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Tréfols                       | 1                                            | - M. Patrick VIE                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Vauchamps                     | 2                                            | - Mme Danielle BERAT<br>- M. Gabriel GUIOT                                                                                                                                                                                                                               |
| Verdon                        | 1                                            | - M. Pascal LAURENT                                                                                                                                                                                                                                                      |

Le Conseil communautaire s'est réuni tous les un mois et demi en moyenne en 2016, soit 7 fois au total, et a voté 100 délibérations, contre 90 l'année précédente.

## LE BUREAU

Le bureau, élu par le Conseil communautaire en son sein, constitue l'organe exécutif de la CCBC. Il est à ce titre chargé d'exécuter les délibérations prises par le Conseil communautaire et d'assurer le fonctionnement courant de la CCBC. Il agit également en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil, et lui en rend compte. Le bureau est composé d'un président et de six vice-présidents, ayant chacun la charge d'un domaine de compétence particulier.

Composition du bureau en 2016 :

- Président de la CCBC : Monsieur Etienne DHUICQ.
- Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement : Monsieur Michel DAUTEUIL.
- Vice-président délégué à la voirie, au suivi des travaux, et à la sécurité des équipements : Monsieur Raymond CHAUVET.
- Vice-président délégué aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Monsieur Jean-Paul BERNIER.
- Vice-président délégué à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, au développement durable et aux énergies nouvelles : Monsieur Patrick VIÉ.
- Vice-président délégué aux affaires culturelles et sportives, aux loisirs, au tourisme et à la communication : Monsieur François ROBIN.
- Vice-président délégué aux affaires économiques, à l'aménagement de l'espace, au logement, au cadre de vie et à l'action sociale : Monsieur Jean-Michel BRAY.

Le bureau se réunit une fois par semaine.

## LES COMMISSIONS

Les commissions constituent des groupes de travail et de réflexion qui ont un rôle consultatif (à l'exception de la Commission d'Appel d'Offres qui se prononce sur l'attribution des marchés publics). Elles participent à la réflexion et à l'élaboration des projets avant leur présentation en Conseil communautaire.

|                                  | Nombre de<br>Réunions 2014 | Nombre de<br>Réunions 2015 | Nombre de<br>Réunions 2016 |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Commission scolaire              | 2                          | 3                          | 2                          |
| Commission voirie                | 0                          | 1                          | 0                          |
| Commission économique            | 0                          | 2                          | 0                          |
| Commission environnement         | 1                          | 2                          | 1                          |
| Commission eau et assainissement | 1                          | 2                          | 1                          |
| Commission culturelle            | 2                          | 2                          | 1                          |
| Commission des finances          | 1                          | 2                          | 3                          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>7</b>                   | <b>14</b>                  | <b>8</b>                   |
| Commission d'appel d'offres      | 0                          | 1                          | 2                          |

Les commissions se réunissent avant les Conseils communautaires pour débattre et émettre un avis sur les points à l'ordre du jour pour lesquels elles sont compétentes. Ce fonctionnement permet d'assurer un consensus fréquent en Conseil. Les dossiers importants à venir leur sont également soumis pour réflexion.

Le faible nombre de réunions de la commission d'appel d'offres s'explique par les seuils des marchés publics qui permettent en général à la CCBC de recourir à des procédures adaptées :

- 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et services en 2016.
- 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux en 2016.

Il est rappelé que le Président a délégation pour attribuer les marchés jusqu'à 15 000 € HT, et le bureau a délégation pour attribuer les marchés jusqu'à 150 000 € HT. Le Président rend compte des décisions prises dans ce cadre à chaque conseil communautaire. Les marchés d'un montant supérieur font obligatoirement l'objet d'une délibération du Conseil communautaire, même s'ils ont été passés sous la forme d'une procédure adaptée.



## I.5 – LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les effectifs de la CCBC s'élevaient à 71 agents au 1<sup>er</sup> septembre 2016, contre 72 l'année précédente. La légère diminution des effectifs est liée au non remplacement d'un agent administratif à temps non complet, après son départ à la retraite.

### Détail des effectifs (emplois pourvus) au 01/09/2016

| Filière               | Administrative | Technique | Sanitaire et sociale | Culturelle | Animation | Total |
|-----------------------|----------------|-----------|----------------------|------------|-----------|-------|
| Agents titulaires     | 5              | 22        | 2                    | 1          | 14        | 44    |
| Agents non titulaires | 1              | 6         | 0                    | 13         | 7         | 27    |
| Catégorie A           | 1              | 0         | 0                    | 0          | 0         | 1     |
| Catégorie B           | 0              | 2         | 0                    | 14         | 0         | 16    |
| Catégorie C           | 5              | 26        | 2                    | 0          | 21        | 54    |
| Temps complet         | 5              | 21        | 2                    | 1          | 8         | 37    |
| Temps non complet     | 1              | 7         | 0                    | 13         | 13        | 34    |
| Effectifs par filière | 6              | 28        | 2                    | 14         | 21        | 71    |

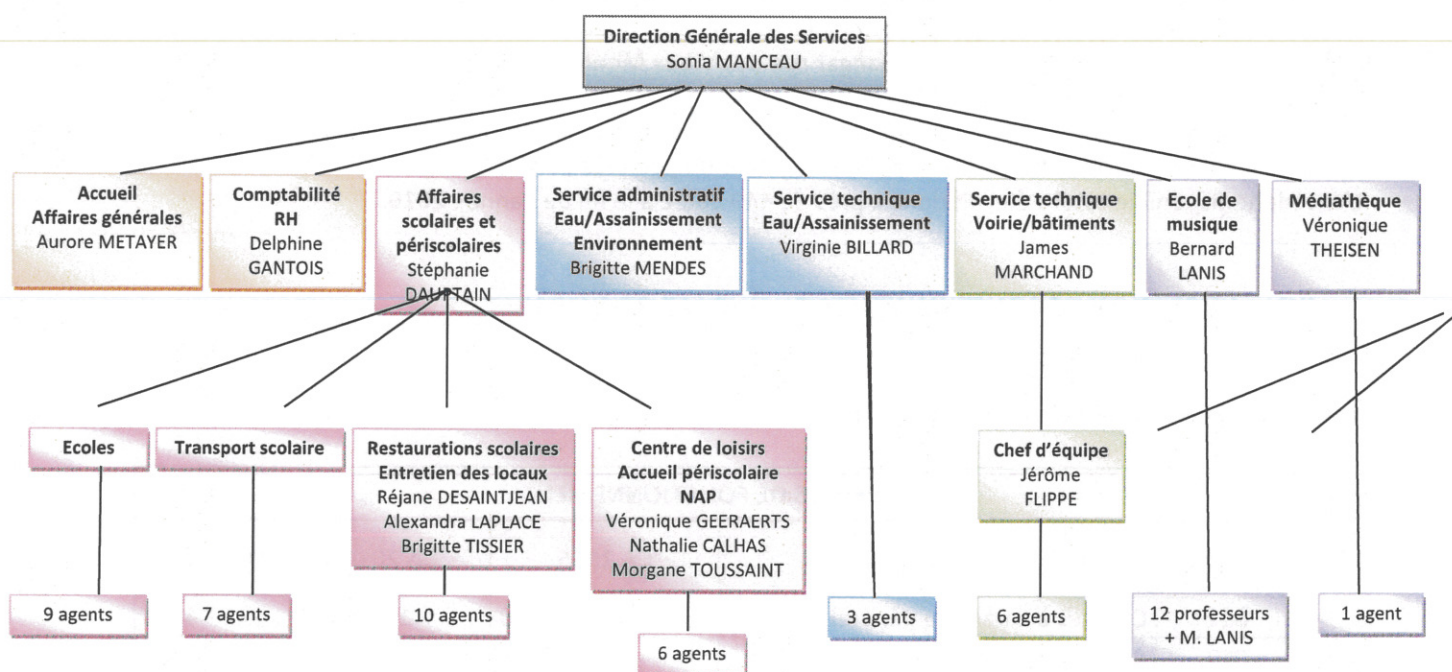
Effectifs équivalent temps-plein : 47,4 ETP à 35H00 + 2,9 ETP à 20H00 (statut spécifique des assistants d'enseignement artistique)

Les principales mesures ayant concernées les agents de la CCBC en 2016 sont :

- La mise en place de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, à la place de l'ancien système de notation.
- La préparation de l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Ce nouveau régime indemnitaire destiné à réduire et uniformiser le nombre de primes existantes dans la fonction publique, est entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un système d'attribution par cotation multicritères des postes de travail a été retenu, après avis favorable du Comité technique rendu le 05 décembre 2016, et approbation du Conseil Communautaire le 13 décembre 2016.

Par ailleurs, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) mis en place en 2015, s'est organisé et a commencé à mener un travail efficace de diagnostic et de prévention des risques professionnels. La concertation entre représentants de la collectivité et représentants du personnel a ainsi permis au CHSCT de mener deux visites de terrain en 2016 (à la station d'épuration de Montmirail et aux services techniques), qui ont été suivi de mesures concrètes d'amélioration de la sécurité des agents de la CCBC.

## ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2016





## II. BILAN FINANCIER 2016

### II.1 – RESULTATS 2016 – BUDGET PRINCIPAL

|                                                        | Résultat de clôture 2015 | Résultat de clôture 2016 |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Fonctionnement                                         | 395 196,84 €             | 440 804,27 €             |
| Investissement (résultats antérieurs reportés compris) | 1 214 763,47 €           | 460 470,82 €             |
| Besoin de financement à couvrir après RAR*             | -280 951,91 €            | -8 077,89 €              |
| <b>Excédent disponible</b>                             | <b>676 148,75 €</b>      | <b>448 882,16 €</b>      |

\*RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif, cela signifie que la section d'investissement présente un excédent, une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat de fonctionnement sur le budget général a augmenté de 11,5% par rapport à l'année précédente, soit + 45 000 €. Cette évolution est cependant uniquement liée aux opérations d'ordre, puisque l'année 2015 avait été impactée par les écritures de cession du hangar rue des Vieux Moulins. L'excédent de fonctionnement 2016 a été affecté en investissement au budget 2017.

La section d'investissement présente un excédent d'investissement cumulé d'un peu plus de 460 000 €, qui permet de couvrir le solde des restes à réaliser négatif d'un peu plus de 452 000 €.

L'excédent disponible total s'élevait donc à près de 449 000 € à la fin de l'année 2016.

### II.2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

#### A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                      |                                    |                  |                  |              |
|-------------------------------------------------|------------------------------------|------------------|------------------|--------------|
| Chap.                                           | LIBELLE                            | CA 2015          | CA 2016          | Evolution    |
| 011                                             | Charges à caractère général        | 1 766 520        | 1 688 503        | - 4,4%       |
| 012                                             | Charges de personnel               | 1 732 378        | 1 782 152        | +2,9%        |
| 014                                             | Atténuations de produits           | 30 857           | 62 278           | +101,8%      |
| 65                                              | Autres charges de gestion courante | 369 070          | 379 681          | +2,9%        |
| <b>Total dépenses de gestion courante</b>       |                                    | <b>3 898 825</b> | <b>3 912 614</b> | <b>+0,4%</b> |
| 66                                              | Charges financières                | 100 698          | 104 354          | +3,6%        |
| 67                                              | Charges exceptionnelles            | 642              | 270              | -57,9%       |
| <b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b> |                                    | <b>4 000 165</b> | <b>4 017 238</b> | <b>0,4%</b>  |
| 042                                             | Opérations d'ordre                 | 409 143          | 261 620          | -36,1%       |
| <b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>            |                                    | <b>4 409 308</b> | <b>4 278 858</b> | <b>-3,0%</b> |

Les dépenses totales de fonctionnement ont diminué de 3 % entre 2015 et 2016. Cette baisse concerne les opérations d'ordre, comme vu supra, les dépenses réelles étant stables (+0,4%). Cette stabilité globale des dépenses réelles masque cependant des évolutions variées selon les chapitres de dépense.

Les charges à caractère général (Chap. 011) ont diminué de 4,4% (soit - 78 000 €). Les postes de dépenses en baisse sont :

- Le poste énergie – électricité, en baisse de 10 000 € grâce aux économies réalisées dans le cadre du marché de fourniture d'énergie passé en groupement avec le SIEM et grâce aux conditions climatiques plus favorables.
- Le poste des contrats de prestations, avec 34 000 € d'économies qui sont toutefois liées à un simple décalage des opérations de maintenance par un prestataire, et ne sont donc pas pérennes.
- Le poste entretiens (bâtiments, voirie, etc...) en baisse de près de 60 000 €.

Les charges de personnel (chap. 012) ont au contraire augmenté de 2,9% en raison de :

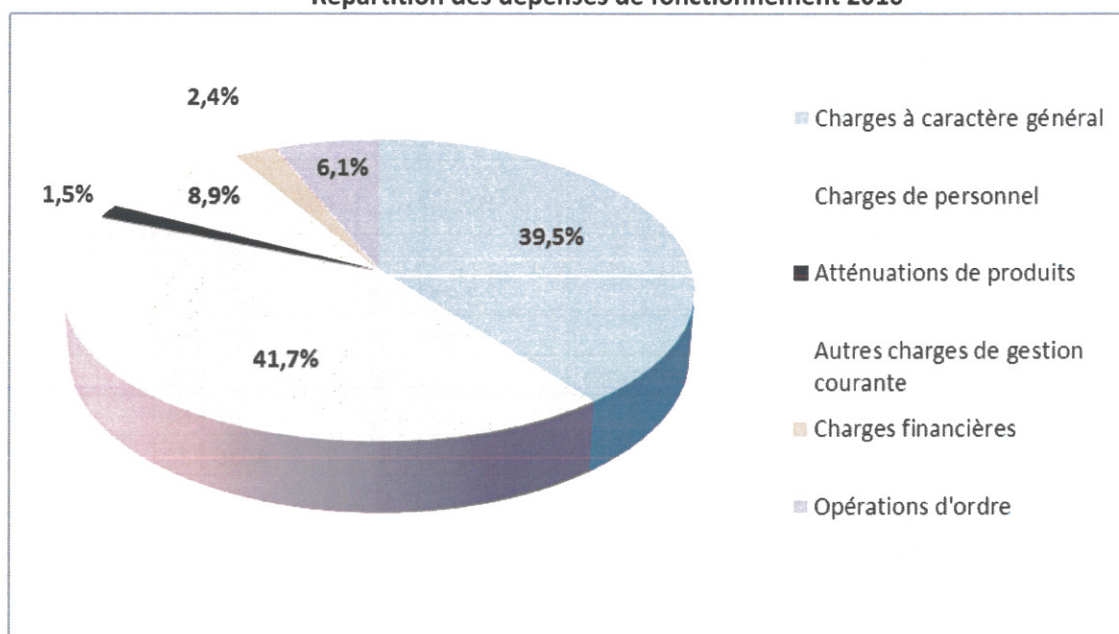
- La réforme des rythmes scolaires qui a pesé pour une année complète en 2016. La mise en place des NAP génère 66 000 € de charges de personnel supplémentaires en année pleine.
- A la hausse de la cotisation pour l'assurance statutaire (environ 14 000 €) en raison de l'augmentation du nombre d'agents titulaires générée par la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire, et par la réforme des rythmes scolaires.

Les charges de personnel ont représenté 44% des dépenses réelles de fonctionnement 2016. Ce ratio qui est resté stable (environ 41%) pendant des années, augmente légèrement depuis deux ans en raison de la réforme des rythmes scolaires, qui a imposé d'avoir recours à du personnel supplémentaire.

Les atténuations de produits (Chap. 014), qui correspondent à la contribution de la CCBC au FPIC (fond de péréquation des recettes intercommunales et communales) doublent.

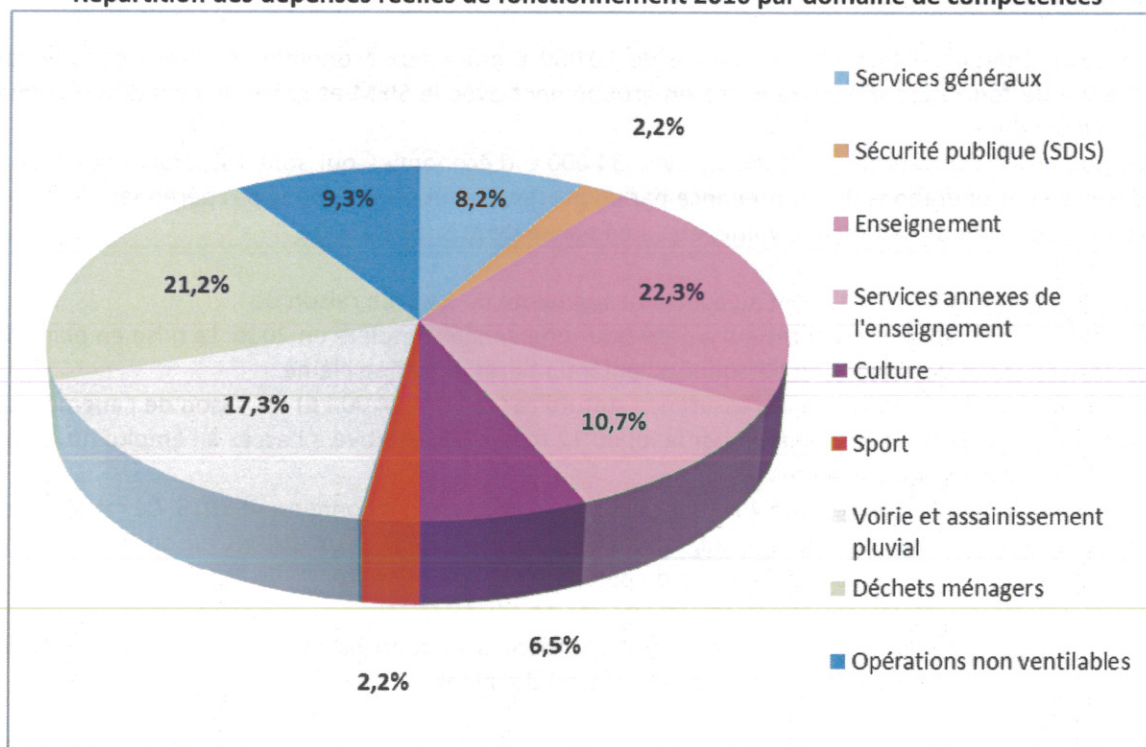
Il apparaît donc que la CCBC, comme la majeure partie des collectivités, est obligée de contraindre ses dépenses de fonctionnement ordinaire, et de réduire de façon conséquente ses postes d'entretien, maintenance et fournitures, pour faire face aux réformes imposées par l'Etat, alors que les dotations et subventions sont en baisse. Or, des économies sur des postes de dépenses de base ne peuvent pas être reproduites indéfiniment, sans faire peser un risque de dégradation des équipements et des bâtiments, et plus généralement de la qualité des services publics.

**Répartition des dépenses de fonctionnement 2016**





### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2016 par domaine de compétences



La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par domaines d'actions n'a pas subi de modifications significatives par rapport aux années précédentes. Un tiers des dépenses réelles de fonctionnement est toujours consacré à l'enseignement et aux services annexes de l'enseignement, soit 1 315 000 €. Ce poste est suivi par les déchets ménagers pour 852 000 €, et la voirie pour 695 000 € (assainissement pluvial compris). 261 000 € ont été affectés à la culture et 89 000 € au sport. Les intérêts de la dette pèsent pour 104 000 €

### B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT                      |                                     |                  |                  |              |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|--------------|
| Chap.                                           | LIBELLE                             | CA 2015          | CA 2016          | Evolution    |
| 70                                              | Produits des services               | 483 438          | 485 217          | +0,4%        |
| 73                                              | Impôts et taxes                     | 3 333 818        | 3 452 761        | +3,6%        |
| 74                                              | Dotations et subventions            | 725 618          | 607 356          | -16,3%       |
| 75                                              | Autres produits de gestion courante | 13 026           | 7 911            | -39,3%       |
| 013                                             | Atténuations de charges             | 27 444           | 57 565           | +109,8%      |
| <b>Total recettes de gestion courantes</b>      |                                     | <b>4 583 344</b> | <b>4 610 810</b> | <b>+0,6%</b> |
| 76                                              | Produits financiers                 | 0                | 0                | -            |
| 77                                              | Produits exceptionnels              | 191 463          | 68 041           | -64,5%       |
| <b>Total recettes réelles de fonctionnement</b> |                                     | <b>4 774 807</b> | <b>4 678 851</b> | <b>-2,0%</b> |
| 042                                             | Opérations d'ordre                  | 29 698           | 40 811           | +37,4%       |
| <b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>            |                                     | <b>4 804 505</b> | <b>4 719 662</b> | <b>-1,8%</b> |

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 1,8% au total en 2016, et de 2% pour les recettes réelles. Les dépenses réelles ayant quand même très légèrement augmenté (+0,4%), l'épargne brute est en baisse de 14,6%, soit 662 000 €, contre 775 000 € en 2015. Le taux d'épargne brute est passé de 16,2% en 2015, à 14,1% en 2016. L'épargne nette est en baisse de 26,2%. Elle s'établit en 2016 à 408 000 €, contre 554 000 € en 2015. Le taux d'épargne nette passe de 11,6% à 8,7%.

Les impôts et taxes augmentent de 3,6%, principalement grâce aux IFRs générés par la mise en service de deux parcs éoliens sur le territoire de la CCBC, soit 125 000 €. La CVAE a également produit 19 000 € de recettes supplémentaires, et la redevance des mines 8 000 €.

Le produit des taxes directes locales est resté stable, les taux n'ayant pas été augmenté en 2016. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a également été maintenu à 17%, mais l'évolution des bases a généré près de 14 000 € de recettes supplémentaires à ce titre.

Une partie des recettes fiscales supplémentaires a cependant été absorbée par le FPIC puisque la CCBC qui était jusqu'alors contributrice et bénéficiaire, ne perçoit plus aucun reversement à ce titre, et subit ainsi près de 44 000 € de perte de recettes.

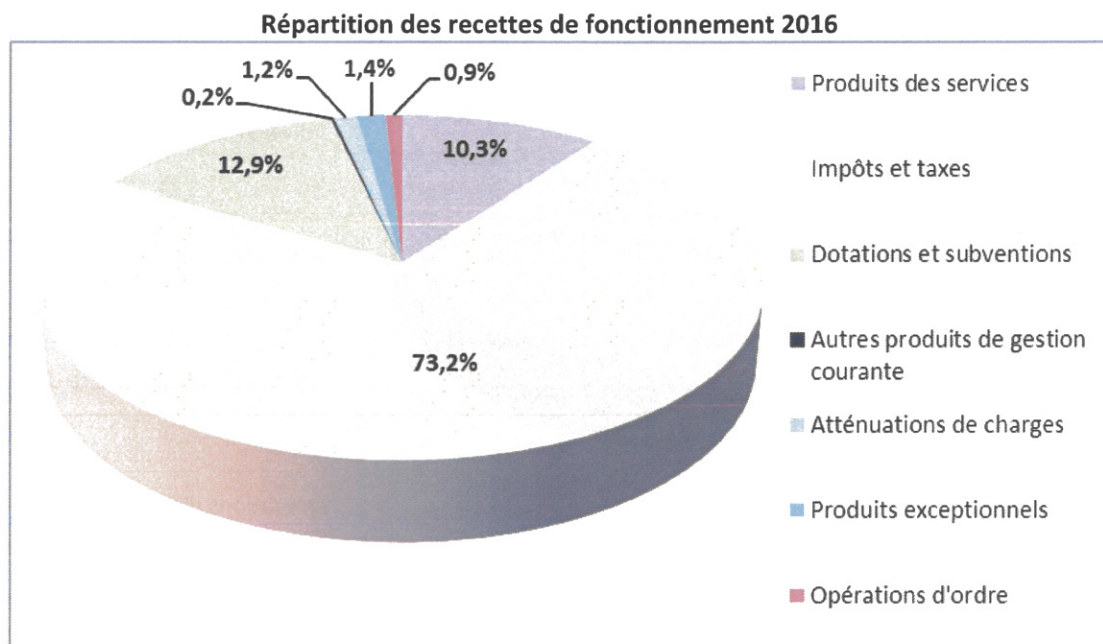
|           | TH     | TFB    | TFNB   | CFE   | TEOM   |
|-----------|--------|--------|--------|-------|--------|
| Taux 2012 | 13,86% | 13,17% | 16,10% | 8,86% | 20,00% |
| Taux 2013 | 14,14% | 13,43% | 16,42% | 9,04% | 17,00% |
| Taux 2014 | 14,14% | 13,43% | 16,42% | 9,04% | 17,00% |
| Taux 2015 | 14,42% | 13,70% | 16,75% | 9,22% | 17,00% |
| Taux 2016 | 14,42% | 13,70% | 16,75% | 9,22% | 17,00% |

Les dotations et subventions sont en baisse de 16,3% et n'atteignent plus que 607 000 €, soit seulement 13% des recettes réelles de fonctionnement.

La CCBC a en effet subi une nouvelle baisse de DFG de 107 000 €. Les compensations d'exonérations fiscales ont diminué de 5 000 €, et les subventions du Conseil Départemental pour la surveillance dans les transports scolaires de 3 000 €. Seules les subventions perçues pour la reprise des matériaux en déchetterie ont augmenté de 12 000 €, grâce à la mise en place de la benne Eco-mobilier à la déchetterie.

Les atténuations de charge ont augmenté de 30 000 €, car l'année 2016 a supporté un arrêt de travail de longue durée et trois congés maternité, ayant donné lieu à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire.

Les recettes exceptionnelles proviennent de la vente d'un terrain, rue de la 3<sup>ème</sup> avenue à Montmirail et d'une régularisation de compte pour rattachement de charges.



La répartition des recettes de fonctionnement a peu changé en 2016 mais la fiscalité occupe une part de plus en plus importante (73,2% contre 69,4% en 2015), alors que la part des dotations et subventions continue à diminuer (12,9% contre 15,1% en 2015).



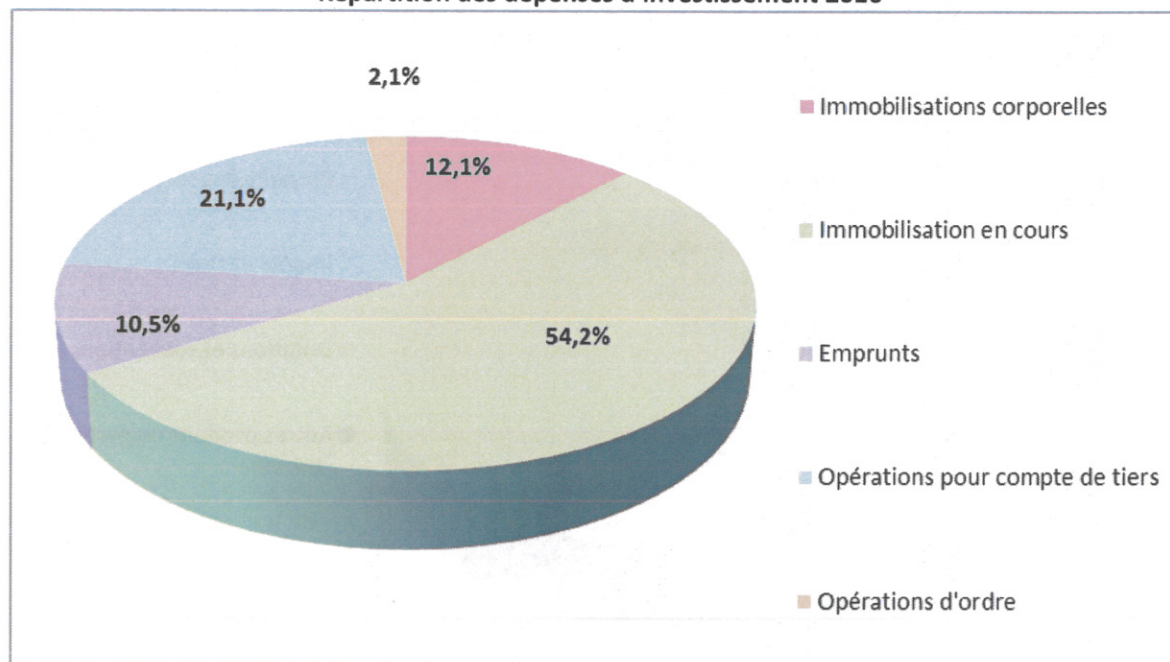
## II.3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

### A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

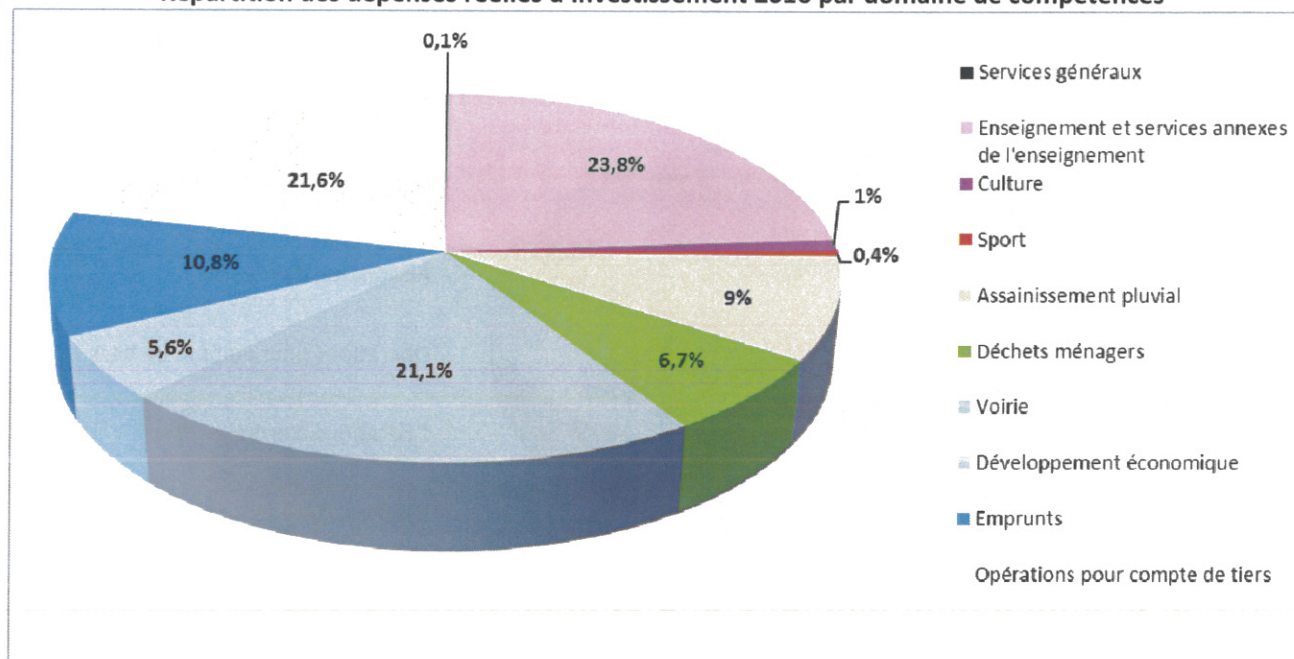
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                      |                                     |                  |                  |               |
|------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|---------------|
| Chap.                                          | LIBELLE                             | CA 2015          | CA 2016          | Evolution     |
| 20                                             | Immobilisations incorporelles       | 6 011            | 0                | -100%         |
| 204                                            | Subventions d'équipement            | 0                | 0                | -             |
| 21                                             | Immobilisations corporelles         | 186 756          | 289 791          | +55,2%        |
| 23                                             | Immobilisation en cours             | 781 232          | 1 300 248        | +66,4%        |
| <b>Total dépenses d'équipement</b>             |                                     | <b>973 999</b>   | <b>1 590 039</b> | <b>+63,2%</b> |
| 10                                             | Dotation, fonds divers et réserves  | 0                | 0                | -             |
| 16                                             | Emprunts                            | 220 634          | 253 200          | +14,8%        |
| 45                                             | Opérations pour compte de tiers     | 979              | 506 831          | +51 670%      |
| <b>Total dépenses réelles d'investissement</b> |                                     | <b>1 195 612</b> | <b>2 350 070</b> | <b>96,6%</b>  |
| 040                                            | Opérations d'ordre et patrimoniales | 52 814           | 50 519           | -4,3%         |
| 001                                            | Déficit d'investissement reporté    | 0                | 0                | -             |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>         |                                     | <b>1 248 426</b> | <b>2 400 589</b> | <b>+92,3%</b> |

Le total des dépenses réelles d'investissement s'est élevé à plus de 2,4 millions d'euros, dont 1,59 millions d'euros pour les dépenses d'équipement. Le détail de ces dépenses est précisé par domaine d'actions au chapitre III du présent rapport d'activités.

Répartition des dépenses d'investissement 2016



### Répartition des dépenses réelles d'investissement 2016 par domaine de compétences



Comme en fonctionnement, les domaines de l'enseignement et de la voirie occupent une large part des investissements communautaires, respectivement 23,8% et 21,1% des dépenses réelles d'investissement. Les opérations pour compte de tiers ont représentés 21,6% des dépenses réelles d'investissement en 2016. La part du remboursement en capital a augmenté en valeur (+14,8%) en fonction du profil d'amortissement de la dette, aucun nouvel emprunt n'ayant été conclu en 2016.

### B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

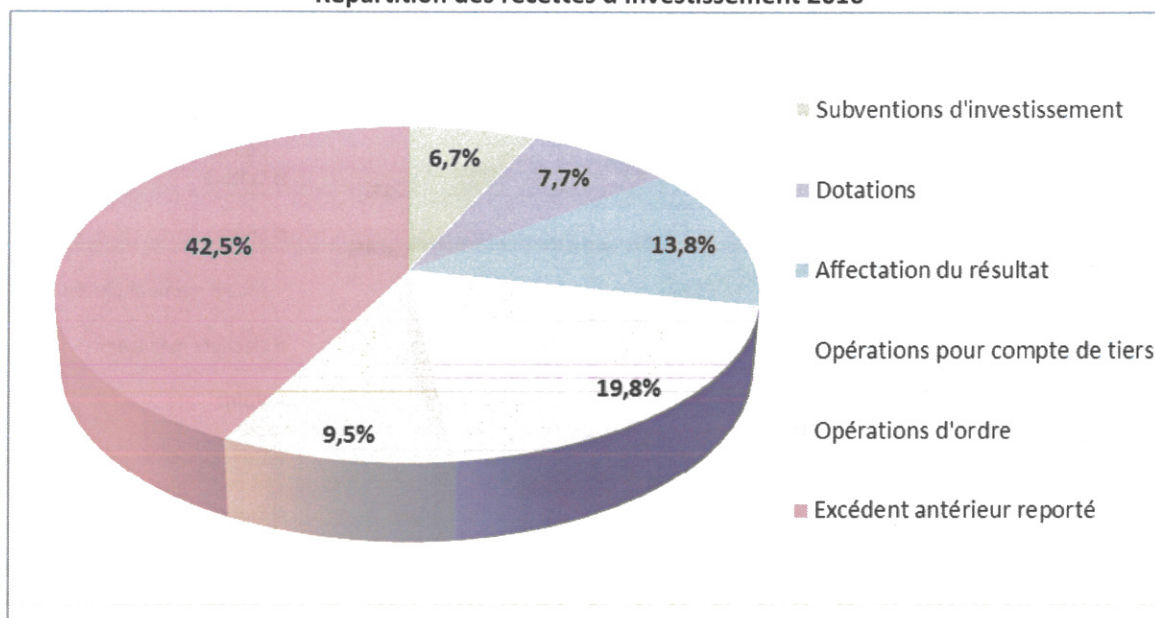
| RECETTES D'INVESTISSEMENT                      |                                     |                  |                  |               |
|------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|---------------|
| Chap.                                          | LIBELLE                             | CA 2015          | CA 2016          | Evolution     |
| 13                                             | Subventions d'investissement        | 519 901          | 192 039          | -63,1%        |
| 16                                             | Emprunts                            | 800 000          | 0                | -100,0%       |
| <b>Total recettes d'équipement</b>             |                                     | <b>1 319 901</b> | <b>192 039</b>   | <b>-85,5%</b> |
| 23                                             | Remboursement d'avance sur marchés  | 46 736           | 0                | -100,0%       |
| 10                                             | Dotations                           | 97 068           | 221 567          | +128,3%       |
| 1068                                           | Affectation du résultat             | 512 835          | 395 197          | -22,9%        |
| 45                                             | Opérations pour compte de tiers     | 17 284           | 566 165          | +3 175,7%     |
| <b>Total recettes réelles d'investissement</b> |                                     | <b>1 993 824</b> | <b>1 374 968</b> | <b>-31,0%</b> |
| 040                                            | Opérations d'ordre et patrimoniales | 432 259          | 271 328          | -37,2%        |
| 002                                            | Excédent antérieur reporté          | 37 107           | 1 214 763        | +3 173,7%     |
| <b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>           |                                     | <b>2 463 190</b> | <b>2 861 059</b> | <b>+16,2%</b> |

Le détail des recettes réelles d'investissement est précisé par domaine d'actions au chapitre III du présent rapport d'activités.

L'encours de la dette au 31/12/2016 s'élevait à un peu plus de 2,9 millions d'euros sur le budget général, avec une capacité de désendettement de 4,4 ans.



### Répartition des recettes d'investissement 2016



## II.4 – LES BUDGETS ANNEXES

### A – LE BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

|                                                        | Résultat de clôture 2015 | Résultat de clôture 2016 |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Exploitation                                           | 57 888,61                | 39 860,48                |
| Investissement (résultats antérieurs reportés compris) | 240 016,21               | 286 318,70               |
| Besoin de financement à couvrir après RAR*             | - 171 172,76             | - 224 477,31             |
| <b>Excédent disponible</b>                             | <b>229 061,37</b>        | <b>264 337,79</b>        |

\*RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif cela signifie que la section d'investissement présente un excédent une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat d'exploitation annuel sur le budget Eau a diminué de 31%. Cette évolution provient de l'augmentation de la dotation aux amortissements, liée à l'obligation d'amortir les biens et travaux transférés de la Commune de Le Gault Soigny et de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval. Les dépenses et recettes réelles sont restées parfaitement stables. L'excédent a été affecté en investissement au budget 2017.

L'excédent de la section d'investissement s'élève à un peu plus de 286 000 € et est en hausse de 19% par rapport à l'année précédente. Il couvre intégralement le solde des restes à réaliser déficitaire pour près de 62 000 €.

L'excédent disponible sur le budget eau, à la fin de l'année 2016, s'élève donc à un peu plus de 264 000 €, contre 229 000 € l'année précédente.

Les données d'exploitation du service de l'eau sont disponibles dans le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Le prix de l'eau et les investissements réalisés sont précisés au chapitre III du présent rapport d'activités.

L'encours de la dette au 31/12/2016 s'élevait à 262 201 euros sur le budget eau, avec une capacité de désendettement de 1,2 année.



## B – LE BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

|                                                        | Résultat de clôture 2015 | Résultat de clôture 2016 |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Fonctionnement (résultats antérieurs reportés compris) | 75 243,92                | 29 740,72                |
| Investissement (résultats antérieurs reportés compris) | 141 647,06               | - 72 310,64              |
| Besoin de financement à couvrir après RAR*             | - 91 957,94              | - 279 018,66             |
| <b>Excédent disponible</b>                             | <b>167 201,86</b>        | <b>308 759,38</b>        |

\*RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif cela signifie que la section d'investissement présente un excédent une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat d'exploitation du service de l'assainissement a diminué de 60% en raison de l'évolution plus rapide des dépenses réelles (+25%) que des recettes réelles (+4,8%).

Les dépenses réelles d'exploitation ont augmenté de 54 000 € entre 2015 et 2016 :

- Charges à caractère général : + 30 000 € liés au renouvellement des produits d'entretien de la STEP (chaux, polymère, chlorure ferrique...), à la location d'un groupe électrogène, à la maintenance des stations et équipements...
- Charges de personnel : + 8 000 € en raison d'une modification de l'affectation comptable des postes.
- Charges de gestion courante : + 10 000 € d'admission en non-valeur et effacements de dettes.
- Charges exceptionnelles : + 6 000 € de dégrèvements accordés suite à des fuites d'eau.

Les recettes réelles ont augmenté de 19 000 €, grâce à la PFAC, payé pour moitié par les nouveaux abonnés de Janvilliers.

La section d'investissement présente un déficit de près de 214 000 € pour l'année 2016, et d'un peu plus de 72 000 € en résultats cumulés. Ce déficit est couvert par le solde des restes à réaliser, positif pour plus de 351 000 €. L'excédent disponible sur le budget eau à la fin 2016 s'élève donc à près de 309 000 €.

Les données d'exploitation du service de l'assainissement sont disponibles dans le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public. Le prix de l'assainissement et les investissements réalisés sont précisés au chapitre III du présent rapport d'activités.

L'encours de la dette au 31/12/2016 s'élevait à 1 347 943 euros sur le budget assainissement, avec une capacité de désendettement de 9,3 ans.

### **III. BILAN DES ACTIONS 2016**

#### **III. 1 – COMPETENCES OBLIGATOIRES**

##### **A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

Par délibérations concordantes, les Conseils Communautaires de la Brie Champenoise, du sud Marnais et des anciennes Communautés de Communes des Coteaux Sézannais, du Pays d'Anglure des Portes de Champagne ont décidé en 2014 de créer un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural sur le périmètre de l'ancien Pays de Brie et Champagne, afin de lui confier les missions suivantes :

- Elaborer et suivre le projet de territoire, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, en vue de définir l'identité du territoire, ainsi que les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.
- Fédérer, animer et coordonner les actions touchant à l'intégralité de son territoire.
- Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations ayant un intérêt pour le territoire concerné dans tout domaine rattaché à son aménagement, sa valorisation ou au maintien et au développement de son attractivité.
- Etre le cadre de contractualisation des politiques territorialisées avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne (en particulier LEADER, Contrat de développement Territorial, ORAC...).
- Elaborer, approuver, réviser et modifier le SCOT.
- Mettre en place tout service d'ingénierie pour accompagner ses membres dans les domaines relevant de l'aménagement et du développement du territoire.

Le PETR du pays de Brie et Champagne a été créé par arrêté préfectoral du 16 décembre 2015 et a élaboré un projet de territoire pour l'ensemble des Communautés de Communes le composant. Ce projet de territoire a été validé à l'unanimité par la Conférence des Maires réunie le 30 novembre 2016, et a été approuvé par le Conseil Communautaire de la CCBC le 13 décembre 2016. Le projet de territoire constitue un document stratégique qui définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il prévoit une priorité transversale, l'aménagement numérique en tant qu'enjeu majeur du développement du territoire, et trois axes de développement, déclinés en objectifs prioritaires :

- Axe 1 : affirmer l'identité du territoire et coordonner les initiatives locales.
- Axe 2 : poursuivre le développement du territoire en préservant le cadre de vie de ses habitants actuels et à venir.
- Axe 3 : favoriser un développement économique à partir des ressources locales.

Enfin, suite à l'élaboration du SDTAN par le Conseil départemental de la Marne, la CCBC a opté en septembre 2016 pour un aménagement numérique du territoire FTTH, qui permettra d'amener la fibre à tous les abonnés, entre 2018 et 2025, dans le cadre du projet d'aménagement numérique du territoire porté par la Région Grand Est et le Conseil Départemental.

##### **B – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Les compétences de la CCBC en matière de développement économique sont orientées en direction des zones d'activités, et des actions favorisant les activités économiques. Elle adhère dans ce cadre à l'association Sud-Ouest Marnais Initiative, dont la vocation est de favoriser la création ou le développement d'entreprises nouvelles sur son territoire. Cette plateforme apporte aux créateurs d'entreprises un soutien technique au montage de leur projet, une aide financière et un suivi. La cotisation de la CCBC à la plateforme s'est élevée à 0,30 € par habitant en 2016, soit 2 295,90 € pour 7 653 habitants.

La CCBC a par ailleurs poursuivi son projet d'extension de la zone industrielle de Mondant, afin de pouvoir accueillir de nouvelles activités économiques sur son territoire. Après avoir acheté en 2015 et 2016 un ensemble de terrains situé entre la rue de Beaumont et la RD933, pour une surface totale d'environ 63 000 m<sup>2</sup>, la CCBC a engagé les travaux de viabilisation des premières parcelles, en réalisant des travaux d'aménagement de la voie d'accès n°2 à la ZI de Mondant, en groupement de commandes avec la Commune de Montmirail compétente pour la téléphonie, l'éclairage public et l'électricité. Les travaux engagés ont permis d'amener les réseaux humides et secs, d'élargir la structure de chaussée, et de créer deux bassins de régulation des eaux pluviales, pour un montant total de 253 470,00 € HT. Ces travaux ont été subventionnés par la DETR et le Conseil Départemental de la Marne.

Enfin la CCBC a cédé une parcelle de 4 691 m<sup>2</sup> lui appartenant, située rue de la 3<sup>ème</sup> avenue à Montmirail, en vue de permettre l'installation et l'agrandissement d'une micro-crèche et d'une société de taxis.

### **III. 2 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

---

#### **A – COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Depuis 2012, la CCBC travaille en groupement de commandes avec les collectivités voisines du territoire pour assurer la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Avant la fusion des EPCI du territoire, le groupement regroupait le SIMVU, la CCCS, la CCBC et la CCBE. Il est désormais composé de la CCSSOM (coordonnateur) et de la CCBC.

L'organisation de la collecte selon les flux de déchets, les prestataires, les tonnages, les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, ainsi que le coût du service sont précisés et détaillés dans le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets approuvé par le Conseil Communautaire le 26 septembre 2017. Le service est intégralement financé par la TEOM, dont le taux reste maintenu à 17% depuis 2013, et par les subventions perçues pour le tri et la reprise des matériaux.

La CCBC a réalisé en 2016 des travaux de mise en conformité de la déchetterie de Maclaunay, pour un montant total de 136 317,69 € HT, maîtrise d'œuvre comprise, consistant en :

- La sécurisation des emplacements des bennes avec mise en place de garde-corps métalliques, conformes à la norme NF P01-012 applicable aux ERP.
- L'extension du quai bas pour accueillir une benne dédiée aux DEA et déplacer la benne à gravats, en vue d'assurer la sécurité des usagers.
- La rénovation de la voirie bas-de-quai endommagée.
- La mise en place d'un nouveau conteneur dédié aux DDS, avec dispositif de rétention.
- La mise en œuvre d'une signalétique conforme aux normes en vigueur.
- Les travaux de sécurité incendie : fourniture et pose d'un réservoir de 120 m<sup>3</sup>.

Enfin, toujours dans le cadre du groupement avec les EPCI voisins, une étude a été lancée sur les possibilités de réduction des biodéchets. Un questionnaire a d'abord été adressé à tous les foyers du territoire afin d'analyser les pratiques. Sur cette base, une dizaine d'ambassadeurs biodéchets, intéressés pour tester une démarche alternative, ont été sélectionnés par chacune des Communautés de Communes. Chaque ambassadeur a, dans un premier temps, pesé ses poubelles noires pendant toute la fin de l'année 2016 et ensuite été équipé en 2017, d'un composteur, d'un lombriculteur ou de poules, selon son choix. Une analyse du volume de réduction des déchets et de réduction des coûts, générés par ces méthodes alternatives, sera ensuite réalisée par le groupement pour déterminer si une généralisation est envisageable et pertinente.



## B – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS ET RESEAUX D'EAU POTABLE

La CCBC est compétente pour assurer le traitement et la distribution publique de l'eau potable, ainsi que l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des installations. Le service public de distribution d'eau potable est assuré en régie sur la Commune de Montmirail, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur la Commune de Le Gault Soigny (à l'exception du hameau de Soigny rattaché au contrat d'affermage en cours), et sur le secteur de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval, qui regroupait les communes de Mécringes, Morsains, Tréfol, Rieux et Le Vézier.

Le service en régie est assisté par LA LYONNAISE DES EAUX et la SAUR, qui interviennent dans le cadre de deux marchés de prestations de services, pour assurer les entretiens et réparations nécessitant des équipements et/ou compétences que la CCBC ne possède pas en interne. LDE intervient sur commandes de la CCBC, sur le secteur de Montmirail et Le Gault Soigny (sauf hameau de Soigny en affermage). SAUR intervient sur le périmètre de l'ancien SAEP de Bonneval, ce marché ayant été automatiquement transféré à la CCBC à la dissolution du syndicat.

Le reste du territoire est géré par LA LYONNAISE DES EAUX, par le biais d'un contrat d'affermage conclu en janvier 2010, pour une durée de 12 ans.

### PRIX DE L'EAU EN 2016

Le prix de l'eau a été fixé par délibération du 09 avril 2013 et n'a pas été augmenté depuis sur le secteur en régie (hors revalorisation semestrielle).

#### Décomposition du prix de l'eau - Secteur en régie :

- Abonnement annuel : 55,29 € HT.
- Part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable : 1,2818 € HT/m<sup>3</sup>, pour une base de 120 m<sup>3</sup>.
- S'ajoutent aux montants susvisés, les redevances de l'agence de l'eau et la TVA (5,5%), soit un prix de 2,3686 € TTC /m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

#### Décomposition du prix de l'eau - Secteur affermé :

- Abonnement annuel LDE : 43,99 € HT
- Abonnement annuel CCBC : 10,17 € HT
- Part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable LDE : 1,2394 € HT/m<sup>3</sup>, pour une base de 120 m<sup>3</sup>.
- Part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable CCBC (surtaxe) : 0,0509 € HT/m<sup>3</sup>, pour une base de 120 m<sup>3</sup>.
- S'ajoutent aux montants susvisés, les redevances de l'agence de l'eau et la TVA (5,5%), soit un prix total de 2,375 € TTC/m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le prix de l'eau est revalorisé tous les semestres par application d'une formule de révision identique sur l'ensemble du territoire.

### DONNEES PRINCIPALES DU SERVICE

Les données techniques concernant les ressources, les volumes produits et facturés, le nombre d'abonnés, les rendements de réseaux, les opérations d'entretien, etc... sont disponibles dans le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, et dans le rapport annuel 2016 du délégataire.

## INVESTISSEMENTS REALISES EN 2016

| Objet                                                                                         | Montant en € HT   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Diagnostic du réseau d'eau potable de Fromentières                                            | 4 720,00          |
| Création et reprise de branchements - Remplacement de branchements plomb                      | 68 180,32         |
| Sécurisation du forage de Verdon (remplacement fenêtres)                                      | 1 250,00          |
| Sécurisation du forage de Soizy aux Bois                                                      | 3 000,00          |
| Création d'une conduite eau potable à l'école élémentaire Montmirail                          | 2 274,50          |
| Remplacement du compteur de production de la station de Morsains                              | 1 850,00          |
| Achats de compteurs                                                                           | 20 702,02         |
| Echelle télescopique                                                                          | 245,00            |
| Appareil de relève                                                                            | 3 248,00          |
| Désherbeur thermique                                                                          | 118,33            |
| Matériel informatique                                                                         | 289,17            |
| Solde des travaux de renforcement AEP à Janvilliers                                           | 18 282,19         |
| Etablissement du dossier de DUP des périmètres de protection des sources de Le Thoult-Trosnay | 4 250,00          |
| <b>TOTAL</b>                                                                                  | <b>188 937,22</b> |

## SUBVENTIONS PERÇUES EN 2016

| Objet                                                                                | Financier | Montant         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------|
| Subvention pour la DUP des périmètres de protection des sources de Le Thoult-Trosnay | AESN      | 1 093,00        |
| Subvention pour la sécurisation des forages                                          | AESN      | 3 358,00        |
| <b>TOTAL</b>                                                                         |           | <b>4 451,00</b> |

## CONTRAT GLOBAL POUR L'EAU

Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la CCBC a décidé d'adhérer au contrat global d'actions des bassins versants du Surmelin et petit Morin qui fait suite au contrat global pour l'eau de la Brie des Etangs, dont la CCBC était déjà signataire, et couvre la période 2016 – 2021. Ce contrat a pour objet :

- De définir et promouvoir un programme d'actions visant à préserver et améliorer la ressource en eau et les milieux aquatiques des bassins versants du Surmelin, de la Dhuys, du Petit-Morin et de la Verdonnelle.
- De transcrire de manière opérationnelle les orientations et dispositions du SAGE sur le bassin du Petit Morin.

Ce contrat permet de bénéficier de subventions majorées de l'AESN pour les actions qui y sont inscrites, et de porter le plafond maximum des aides publiques à 80% au lieu de 60%. La CCBC a inscrit ou est directement concernée par les projets suivants dans le cadre de ce contrat :

- Diagnostics des réseaux d'eau potable de Le Gault Soigny et de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval.
- Travaux d'interconnexion entre Le Gault Soigny et Le Thoult-Trosnay (Ou usine de traitement).
- Procédures de DUP des périmètres de protection des captages de Le Thoult-Trosnay et Le Gault Soigny et travaux de sécurisation post DUP.
- Procédures d'abandon des captages inutilisés.
- Etudes des aires d'alimentation de captage de Montmirail, Charleville, Verdon et Le Gault Soigny.
- Elaboration / révision de zonages d'assainissement.
- Assainissement de la Commune de Vauchamps.
- Assainissement partiel de la Commune de Charleville dans la zone du périmètre de protection rapprochée du captage.
- Création d'une unité de traitement et première tranche du réseau d'assainissement de Fromentières.
- Opérations groupées de raccordement à l'assainissement collectif.

## **C – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS D'EAUX USEES**

La CCBC assure la collecte et le traitement des eaux usées de la Commune de Montmirail (y compris les hameaux de Hochecourt, l'Echelle le Franc, Courbeteaux, Mondant, et une partie du hameau de Fontaine-Essarts) et de la Commune de Rieux, qui disposent d'un assainissement collectif. Le périmètre du service a été étendu en 2016 à la Commune de Janvilliers, qui est également maintenant dotée d'un réseau collectif et d'une micro-station.

### **DONNEES PRINCIPALES DU SERVICE**

Le service de l'assainissement est géré en régie. Les données techniques concernant les réseaux et les équipements, les opérations d'entretien, etc... sont disponibles dans le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

### **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le prix de l'assainissement n'a pas été augmenté en 2016 (hors application de la formule de révision). Il s'élevait à 1,7803 € HT/m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, plus un abonnement annuel de 19,40 € HT. S'ajoutent aux montants susvisés, les redevances de l'agence de l'eau et la TVA, soit un prix de l'assainissement égal à 2,4677 € TTC du m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le prix de l'assainissement est revalorisé tous les semestres par application d'une formule de révision identique sur l'ensemble du territoire.

### **SPANC**

La CCBC est également compétente pour le contrôle des installations individuelles, dans le cadre du SPANC, sur le reste du territoire, qui est en assainissement autonome.

La CCBC a traité 21 demandes d'assainissement et délivré 101 certificats en 2016. L'activité du service est stable. Les contrôles d'assainissement individuel donnent lieu au paiement par les usagers d'une redevance de 100 € par contrôle.

### **PFAC**

La PFAC a été instaurée par la CCBC en juillet 2014, afin d'aider au financement des travaux d'assainissement collectif en projet. Elle a été fixée forfaitairement à 1 000 €, non assujetti à la TVA, et est payable en deux fois. Cette participation est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, et est due aussi bien pour les immeubles réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, que pour les immeubles préexistants à la construction du réseau.

La PFAC perçue en 2016 auprès des nouveaux abonnés de Janvilliers, pour la première part, a généré près de 23 000 € de recettes de fonctionnement.

### **TRAVAUX**

Les travaux principaux réalisés en 2016 sont la fin des travaux d'assainissement collectif de Janvilliers et surtout le démarrage de la première tranche de ceux de Vauchamps à partir du mois d'août. Cette première tranche de travaux comprend la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif eaux usées rue de la Victoire et rue de l'Eglise, la mise en place de l'assainissement collectif en domaine privé (raccordement des habitations), et la construction d'une station d'épuration de 400 E.H, avec solution de traitement par filtres plantés de roseaux.

Le montant total de cette opération (première tranche) s'élève à environ 895 000 € HT et est financé comme suit :

- AESN : 405 353 €.
- Etat (DETR 2014) : 162 000 €
- Conseil Départemental de la Marne : 64 447 €
- Fond de concours de la Commune de Vauchamps : 85 850 €

Soit un reste à charge pour la CCBC égal à 177 350 €.



## INVESTISSEMENTS REALISES EN 2016

| Objet                                                                          | Montant en € HT   |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Aménagement d'une passerelle à la STEP                                         | 3 475,00          |
| Création d'un réseau séparatif à l'école élémentaire de Montmirail             | 6 200,50          |
| Travaux d'assainissement de la Commune de Janvilliers (Solde)                  | 235 955,58        |
| Travaux d'assainissement de la Commune de Vauchamps – 1 <sup>ère</sup> tranche | 575 490,91        |
| Levée topographiques de la Commune de Charleville                              | 3 000,00          |
| Etudes préalables au projet d'assainissement du Moncet                         | 6 937,40          |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>831 059,39</b> |

## SUBVENTIONS PERÇUES EN 2016

| Objet                                   | Financier                  | Montant          |
|-----------------------------------------|----------------------------|------------------|
| Travaux d'assainissement de Janvilliers | AESN                       | 139 083 €        |
|                                         | DETR                       | 70 000 €         |
| Travaux d'assainissement de Vauchamps   | AESN                       | 28 284 €         |
|                                         | Conseil Départemental 51   | 62 099 €         |
|                                         | DETR                       | 48 600 €         |
|                                         | Fond de concours Vauchamps | 42 925 €         |
|                                         | <b>TOTAL</b>               | <b>390 991 €</b> |

Les subventions perçues sur le budget assainissement ont été complétées par deux avances (prêt sans intérêt) accordées par l'AESN pour la réalisation des travaux de Vauchamps, pour un total de 154 059 €.

## D – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS D'EAUX PLUVIALES

L'entretien des réseaux d'eaux pluviales est géré en régie par la CCBC qui fait intervenir son propre personnel ou des entreprises extérieures, en fonction de la nature des prestations à réaliser.

| Dépenses de fonctionnement en € TTC (hors charges de personnel)          |                   |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Fournitures                                                              | 246,64            |
| Curage et entretien des réseaux                                          | 5 197,65          |
| <b>TOTAL TTC</b>                                                         | <b>5 444,29</b>   |
| Dépenses d'investissement en € TTC                                       |                   |
| Création d'une canalisation EP au Bout de la Ville à Charleville         | 3 330,00          |
| Création d'un réseau EP au lotissement Tilleuls et Pommiers à Montmirail | 29 851,20         |
| Travaux EP rue de la Vente Jolly à Verdon                                | 25 352,40         |
| Travaux EP rue des Butteaux et rue Girod à Morsains                      | 21 263,40         |
| Travaux EP à Champgillard - Tréfols                                      | 20 538,00         |
| Création d'un réseau EP rue de la Liberté à Boissy le Repos              | 44 923,80         |
| Solde des travaux d'assainissement pluvial à Janvilliers                 | 65 888,67         |
| <b>TOTAL TTC</b>                                                         | <b>211 147,47</b> |

Les travaux d'assainissement pluvial réalisés par la CCBC sont financés par les Communes membres en bénéficiant, à hauteur de 50% du montant H.T, subventions déduites le cas échéant. Le montant total des fonds de concours perçus en assainissement pluvial en 2016 s'est élevé à 39 551,75 €. Le solde a été versé par les Communes concernées début 2017.

## E – MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN

Les compétences de la CCBC dans le domaine de la protection et de la mise en valeur de l'environnement ont été élargies à la fin de l'année 2016, à la compétence « Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : Mise en œuvre du SAGE des Deux Morin ». Ce nouveau transfert de compétence a été acté par arrêté préfectoral du 14 décembre 2016.

Cette compétence ne sera pas exercée directement par la CCBC puisqu'elle n'a de sens qu'à l'échelle du bassin versant. En effet, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) constitue un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant, et a pour objet :

- de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre,
- de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage,
- d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles,
- de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau.

La CCBC a ainsi fait le choix, dès 2014, de confier la future mise en œuvre du SAGE des 2 Morin, à un syndicat mixte, en cours de création, regroupant l'ensemble des Communautés de Communes du territoire du SAGE.

### III. 3 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Suite à l'étude pré-opérationnelle OPAH menée à l'échelle du Pays de Brie et Champagne en 2015, les élus de la CCBC ont décidé, par délibération du 13 décembre 2016, de transférer la compétence « Mise en œuvre des OPAH » au PETR du Pays de Brie et Champagne, afin que celui-ci puisse porter le volet opérationnel de cette opération qui a effectivement démarré en 2017.

L'étude pré-opérationnelle menée par le Cabinet COMAL-SOLIHA à partir de questionnaires à destination des habitants, d'enquêtes de terrain et de rencontres avec les élus locaux a en effet mis en perspective la pertinence de réaliser une telle opération dans le cadre d'un projet global d'aménagement du territoire et a permis de dégager 4 objectifs prioritaires :

- le traitement de la précarité énergétique,
- le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé,
- l'adaptation des logements au vieillissement et handicap,
- la dynamisation des bourgs-centres.

Afin de créer une dynamique suffisamment incitative pour remplir les objectifs assignés à l'opération, et de compléter les aides accordées par l'ANAH et la Région, chaque EPCI du territoire a accepté d'abonder un Fond commun d'intervention à hauteur de 9 € par habitant et par an, sur une période de 3 ans, soit 68 877 € par an pour la CCBC, ce qui représente un peu plus de 206 000 € de dépenses au total.

### III. 4 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

## A – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

### NOMBRE D'INSCRITS ET FREQUENTATION

|                                     | 2014  | 2015  | 2016  | Evolution |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-----------|
| Nombre d'inscrits                   | 923   | 1 051 | 1 244 | +18,4%    |
| Dont inscrits actifs                | 450   | 466   | 480   | +3,0%     |
| Part des actifs / nombre d'inscrits | 48,7% | 44,3% | 38,6% | -         |

Le nombre d'inscription a de nouveau augmenté de plus de 18% en 2016, mais le nombre d'inscrits fréquentant réellement la médiathèque reste relativement stable. Les inscrits actifs habitant le territoire de la CCBC représentent 92,5 % de la part totale d'inscrits actifs.

La médiathèque accueille le public 5 jours par semaine, avec 22 H hebdomadaires d'ouverture au public.

10 créneaux horaires sont réservés, 4 jours par semaine, à l'accueil des scolaires, avec mise en place d'ateliers spécifiques sur demande des professeurs.

La médiathèque a également mis en place des partenariats avec l'équipe d'animation des NAP, les crèches autour de l'heure du conte, les centres de loisirs, le collège de la Brie Champenoise et la BDP.

## NOMBRE DE PRETS

|                                | 2014   | 2015   | 2016   | Evolution<br>2013 - 2014 |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------------------------|
| Nombre de prêts total          | 18 276 | 17 640 | 18 182 | + 3 %                    |
| Dont prêts public individuel   | 13 132 | 12 936 | 13 482 | + 4,2 %                  |
| <i>Prêts aux adultes</i>       | 6 944  | 6 248  | 6 565  | +5 %                     |
| <i>Prêts aux enfants</i>       | 6 335  | 6 688  | 6 917  | +3,4 %                   |
| Part prêts individuels         | 72%    | 73,3%  | 74,2%  | -                        |
| Dont prêts scolaires           | 4 997  | 4 704  | 4 700  | -0,1 %                   |
| Part prêts scolaires et dépôts | 28%    | 26,6%  | 25,8%  | -                        |

## ETATS DU FONDS PROPRE AU 31 DECEMBRE 2016

☞ 15 484 livres (8 618 pour adultes, 6 866 pour enfants).

☞ 36 abonnements aux journaux et revues dont 18 pour adultes et 18 pour enfants.

☞ 1 774 CD et 615 DVD

☞ 10 Jeux

Le fond appartenant à la Médiathèque est complété par les documents prêtés par la BDP, dont le catalogue est par ailleurs accessible en ligne.

Une mise en valeur du fond documentaire est faite tout au long de l'année par une présentation autour d'un thème d'actualité internationale, nationale ou locale.

La médiathèque comprend un espace équipé d'ordinateurs dédiés au public et offre depuis 2016 deux nouveaux services sur place : prêts de liseuses et prêts de jeux de société.

## ANIMATIONS ORGANISEES EN 2016

- Exposition « Biodiversité dans les chemins ruraux », en partenariat avec le collège de la Brie Champenoise, du 1<sup>er</sup> mars au 16 avril 2016.
- Conférence de Mme Danièle BIZET-BILLAUDEAU auteur de « Margaux de Montmirail », le 09 avril 2016.
- Exposition « Peinture et les grands maîtres », en partenariat avec la BDP, du 03 mai au 18 juin 2016.
- Animation poétique « 3 petits vers et puis s'en vont » par la Compagnie EUTECTIC, le 11 mai 2016.
- Atelier d'été « L'art du gribouillage » du 26 au 29 juillet 2016.
- Exposition « Fleurs », en partenariat avec la BDP, en septembre – octobre 2016.
- Spectacle « Petit à petit », en partenariat avec la BDP dans le cadre du festival « Place à... » le 06 octobre 2016.
- Exposition « Silence, on pousse », en partenariat avec la BDP, en octobre-novembre 2016.

La médiathèque organise tous les derniers mercredis du mois « L'heure du conte », destinée aux enfants, qui est suivie d'un atelier en rapport avec le thème du conte. Une « heure du conte » à destination des bébés lecteurs a également été mise en place par une bénévole un samedi matin par mois.

Enfin la médiathèque a participé à la semaine bleue et au calendrier de l'Avent et est intervenue « hors les murs » à ces occasions.



## COUT DE LA MEDIATHEQUE – ANNEE 2016

| FONCTIONNEMENT                        |               |                             |              |
|---------------------------------------|---------------|-----------------------------|--------------|
| Dépenses                              |               | Recettes                    |              |
| Charges à caractère général           | 27 302        | Produits des services       | 2 900        |
| Charges de personnel                  | 71 981        |                             |              |
| Charges exceptionnelles               | 40            |                             |              |
| <b>Total fonctionnement</b>           | <b>99 323</b> | <b>Total fonctionnement</b> | <b>2 900</b> |
| INVESTISSEMENT                        |               |                             |              |
| Installations générales, aménagements | 1 066         | FCTVA                       | 175          |
| <b>Total investissement</b>           | <b>1 066</b>  | <b>Total investissement</b> | <b>175</b>   |
| <b>Solde à financer</b>               | <b>97 314</b> |                             |              |

Le coût de fonctionnement de la médiathèque a augmenté de 3,3% entre 2015 et 2016. La hausse concerne les dépenses d'entretien des locaux remboursées à la Commune de Montmirail, et les charges de personnel, suite à l'augmentation du temps de travail d'un des agents de 30H à 32H par semaine à partir du mois d'avril 2016.

Le budget consacré à l'acquisition de documents s'est élevé à 11 395 €.

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 60%, suite à l'arrêt du dispositif de formation à distance financé par la Région, faute d'utilisateurs.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'installation d'un système d'alerte d'urgence.

## B – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

### COURS DISPENSES

L'école de musique a accueilli 89 élèves sur l'année 2016/2017 (contre 91 l'année précédente), soit 25 adultes, 23 adolescents de 13 à 18 ans, 32 enfants de 8 à 12 ans et 9 enfants de 4 à 7 ans, répartis dans les cours suivants :

| Cours                  | Effectifs |
|------------------------|-----------|
| Piano classique        | 9 élèves  |
| Piano moderne Jazz     | 7 élèves  |
| Guitare classique      | 11 élèves |
| Guitare électrique     | 9 élèves  |
| Flute traversière      | 2 élèves  |
| Saxophone              | 7 élèves  |
| Violon                 | 8 élèves  |
| Violoncelle            | 4 élèves  |
| Batterie / Percussions | 13 élèves |
| Clarinette             | 3 élèves  |
| Trompette              | 2 élèves  |

Ces cours sont complétés par une classe d'éveil musical pour les enfants de 4 à 6 ans (4 élèves), une classe d'initiation musicale pour les enfants de 6 à 8 ans (5 élèves) et des classes de formation musicale regroupant 48 élèves au total.

Des ateliers permettant d'apprendre à jouer en groupe sont également proposés aux élèves :

- atelier musiques actuelles pour les adultes
- atelier musique actuelle pour les adolescents
- quatuor de saxophone
- ensemble à cordes (violons et violoncelles).

Enfin, des échanges avec les harmonies municipales ont été mis en place afin de permettre aux élèves ayant déjà des bases de découvrir l'harmonie et d'apprendre à jouer en groupe. 7 élèves fréquentaient les XIII de Fromentières en 2016/2017, et 1 élève l'Union Musicale de Montmirail. Les élèves mineurs participant aux harmonies bénéficient de la gratuité des cours de l'école de musique.

## MANIFESTATIONS ORGANISEES

Comme les années précédentes, l'école de musique a organisé :

- Un concert des élèves et des professeurs à l'église de Montmirail le 11 mars 2016.
- La fête de la musique sur la place Rémy Petit le 21 juin 2016.
- L'Audition de fin d'année à salle des fêtes de Boissy le Repos le 25 juin 2016.

## EXAMEN DE FIN DE CYCLE

L'école de musique a de nouveau présenté des élèves aux examens de fin de cycle. 17 élèves sur les 18 présentés ont été reçus, et de nombreuses mentions ont été obtenues par les élèves à cette occasion.

## TARIFS APPLICABLES A LA RENTREE 2016

Les tarifs n'ont pas augmentés en 2016, la dernière évolution remontant à la l'année précédente.

| Intitulé du cours                                                                                | Durée hebdomadaire | Montant annuel élèves CCBC | Montant annuel élèves extérieurs CCBC |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------------------------|
| Eveil et initiation musicale (4 à 8 ans)                                                         | 45 mn              | 96 €                       | 159 €                                 |
| Enfant : cours d'instrument + formation musicale                                                 | 30 mn + 1 h 30 mn  | 378 €                      | 516 €                                 |
| Adulte : cours d'instrument seul                                                                 | 45 mn              | 291 €                      | 402 €                                 |
| Adulte : cours d'instrument + formation musicale                                                 | 45 mn + 1h30 mn    | 465 €                      | 567 €                                 |
| Cours formation musicale seule                                                                   | 1 h 30 mn          | 201 €                      | 267 €                                 |
| Enfant : cours d'instrument supplémentaire                                                       | 30 mn              | 171 €                      | 237 €                                 |
| Adulte : cours d'instrument supplémentaire                                                       | 45 mn              | 246 €                      | 312 €                                 |
| Dépôt de garantie en cas de prêt d'un instrument la première année : 50% du prix de l'instrument |                    |                            |                                       |

## COUT DE L'ECOLE DE MUSIQUE - ANNEE 2016

| FONCTIONNEMENT                     |                |                              |               |
|------------------------------------|----------------|------------------------------|---------------|
| Dépenses                           |                | Recettes                     |               |
| Charges à caractère général        | 13 224         | Produit des services         | 28 072        |
| Charges de personnel               | 111 731        | Subvention de fonctionnement | 9700          |
| <b>Total fonctionnement</b>        | <b>124 955</b> | <b>Total fonctionnement</b>  | <b>37 772</b> |
| INVESTISSEMENT                     |                |                              |               |
| Matériel informatique              | 521            | FCTVA                        | 357           |
| Autres immobilisations corporelles | 1 711          |                              |               |
| <b>Total investissement</b>        | <b>2 232</b>   | <b>Total investissement</b>  | <b>357</b>    |
| <b>Solde à financer</b>            | <b>89 058</b>  |                              |               |

Les dépenses et recettes de fonctionnement de l'école de musique sont restées stables.  
 Les dépenses d'investissement comprennent l'achat d'une imprimante, de partitions et d'instruments.  
 Le solde global à financer par la CCBC s'élève à un peu plus de 89 000 € pour l'année 2016.

## C – EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ESPACE CULTUREL ANDRE GUYOT

La CCBC gère le complexe sportif de Montmirail, la salle de judo, ainsi que l'espace culturel André GUYOT, qui sont mis gratuitement à la disposition des associations du territoire.

### COUT DU COMPLEXE SPORTIF – ANNEE 2016

| FONCTIONNEMENT                       |               |                                     |               |
|--------------------------------------|---------------|-------------------------------------|---------------|
| Dépenses                             |               | Recettes                            |               |
| Charges à caractère général          | 53 617        | Produits divers de gestion courante | 1 203         |
| Charges de personnel                 | 8 366         |                                     |               |
| <b>Total fonctionnement</b>          | <b>61 983</b> | <b>Total fonctionnement</b>         | <b>1 203</b>  |
| INVESTISSEMENT                       |               |                                     |               |
| Installations générales, agencements | 8 426         | FCTVA                               | 16 463        |
| Autres immobilisations corporelles   | 1 384         |                                     |               |
| <b>Total investissement</b>          | <b>9 810</b>  | <b>Total investissement</b>         | <b>16 463</b> |
| <b>Solde à financer</b>              | <b>54 127</b> |                                     |               |

Les dépenses de fonctionnement consacrées au stade et au gymnase ont augmenté de 31% entre 2015 et 2016 en raison des dépenses engagées pour la régénération des terrains de foot, soit 13 600 €.

Les investissements ont concernés :

- L'extension des pistes de saut en longueur.
- La création de faux-plafond et le remplacement de l'éclairage des vestiaires.
- L'achat d'un panier de basket mural et d'un traceur de terrains.

Le FCTVA correspond au remboursement d'une partie de la TVA payée pour les travaux de remplacement de la chaudière réalisés en 2015.

### COUT DU JUDO – ANNEE 2016

| FONCTIONNEMENT              |              |                             |            |
|-----------------------------|--------------|-----------------------------|------------|
| Dépenses                    |              | Recettes                    |            |
| Charges à caractère général | 7 700        |                             |            |
| Charges de personnel        | 2 215        |                             |            |
| <b>Total fonctionnement</b> | <b>9 915</b> | <b>Total fonctionnement</b> | <b>0</b>   |
| INVESTISSEMENT              |              |                             |            |
|                             |              | FCTVA                       | 565        |
| <b>Total investissement</b> | <b>0</b>     | <b>Total investissement</b> | <b>565</b> |
| <b>Solde à financer</b>     | <b>9 350</b> |                             |            |

Les dépenses de fonctionnement consacrées au judo sont stables.



## COUT DE L'ESPACE CULTUREL ANDFRE GUYOT – ANNEE 2016

| FONCTIONNEMENT                       |               |                             |            |
|--------------------------------------|---------------|-----------------------------|------------|
| Dépenses                             |               | Recettes                    |            |
| Charges à caractère général          | 28 219        |                             |            |
| Charges de personnel                 | 5 038         |                             |            |
| <b>Total fonctionnement</b>          | <b>33 257</b> | <b>Total fonctionnement</b> | <b>0</b>   |
| INVESTISSEMENT                       |               |                             |            |
| Installations générales, agencements | 19 966        | FCTVA                       | 764        |
| Autres immobilisations corporelles   | 216           |                             |            |
| <b>Total investissement</b>          | <b>20 182</b> | <b>Total investissement</b> | <b>764</b> |
| <b>Solde à financer</b>              | <b>52 675</b> |                             |            |

Les charges de fonctionnement de l'espace culturel André Guyot ont diminué de 23% entre 2015 et 2016, car les dépenses de combustibles et d'entretien et réparation de la chaudière ont été moins importantes. Les dépenses d'investissement correspondent au remplacement de la canalisation de chauffage et au remplacement d'extincteurs.

## D – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La CCBC intervient enfin dans le domaine sportif et culturel en subventionnant les associations présentant un intérêt pour le territoire, et en particulier celles encadrant les jeunes. Les subventions au secteur associatif ont augmenté de 15,6% en 2016, en raison de l'attribution de subventions exceptionnelles versées aux associations suivantes :

- ELC – MJC : + 2000 € pour l'organisation des 50 ans de l'association.
- Cochonnet Montmirailais : + 490 € pour leur participation aux Championnats de France.
- Tennis Club : + 101,50 € pour leur participation aux Championnats de France et + 243 € pour les ateliers sportifs animés par l'association dans le cadre du CLSH.
- Sporting Club Montmirailais : + 50 € pour l'atelier sportif animé par l'association dans le cadre du CLSH.

| Associations                     | Aides diverses                                              | Subvention 2014 | Subvention 2015 | Subvention 2016 | Evolution |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------|
| Avenir Montmirail                | gymnase                                                     | 405 €           | 630 €           | 615 €           | -2,4%     |
| Badminton                        | gymnase                                                     | 570 €           | 405 €           | 570 €           | 40,7%     |
| Brie- Cyclotourisme              | achat coupe                                                 | 180 €           | 165 €           | 150 €           | -9,1%     |
| Club des randonneurs             |                                                             | 180 €           | 180 €           | 195 €           | 8,3%      |
| Cochonnet Montmirailais          | Terrain de pétanque                                         | 150 €           | 150 €           | 640 €           | 326,7%    |
| Comité de jumelage               |                                                             | 200 €           | 0 €             | 0 €             | -         |
| Chant' Morin                     | Transport de matériel                                       | 1 750 €         | 1 750 €         | 1 750 €         | 0,0%      |
| Club joie de vivre               |                                                             | 150 €           | 150 €           | 150 €           | 0,0%      |
| Entente sportive Le Gault Soigny |                                                             | 0 €             | 0 €             | 300 €           | -         |
| Foyer Corrobert- Margny-Verdon   | Gymnase et stade                                            | 925 €           | 800 €           | 800 €           | 0,0%      |
| Judo Club                        | Dojo                                                        | 1 450 €         | 1 560 €         | 1 500 €         | -3,8%     |
| Les Hussards de Lasalle          |                                                             | 730 €           | 0 €             | 500 €           | -         |
| Les XIII de Fromentières         | Cours EMI gratuit pour les jeunes                           | 745 €           | 630 €           | 660 €           | 4,8%      |
| Mini bolides                     |                                                             | 150 €           | 0 €             | 0 €             | -         |
| MJC - Espace Loisir Culture      | Espace culturel + location gymnase pour activités sportives | 4 650 €         | 4 650 €         | 6 650 €         | 43,0%     |

|                             |                                                            |                 |                 |                 |              |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Mondement 1914              |                                                            | 1 995 €         | 0 €             | 0 €             | -            |
| Poker                       |                                                            | 150 €           | 0 €             | 0 €             | -            |
| Requins du petit Morin      |                                                            | 390 €           | 540 €           | 315 €           | -41,7%       |
| Sporting Club Montmirailais | Stade + gymnase + vestiaire<br>+ entretiens terrains       | 2 355 €         | 2 565 €         | 2 630 €         | 2,5%         |
| Tennis Club                 |                                                            | 1 920 €         | 2 080 €         | 1 488 €         | -28,5%       |
| Tir Club                    | EDF                                                        | 245 €           | 200 €           | 230 €           | 15,0%        |
| Union Musicale              | Cours EMI gratuit<br>pour les jeunes + salle<br>répétition | 1 245 €         | 660 €           | 645 €           | -2,3%        |
| 1814V4                      |                                                            | 7 500 €         | 0 €             | 0 €             | -            |
| <b>TOTAL</b>                |                                                            | <b>28 035 €</b> | <b>17 115 €</b> | <b>19 788 €</b> | <b>15,6%</b> |

### III. 5 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

#### A – ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Le projet structurant de l'année 2016, dans le domaine scolaire, a été la construction d'un nouveau bloc de sanitaires, et la mise en accessibilité de la cour de récréation, à l'école élémentaire de Montmirail. Cette opération a coûté 448 000 € HT au total à la CCBC, et été subventionnée à hauteur de 47,7% :

- DETR : 134 376 €,
- Conseil Départemental de la Marne : 79 574 € ;

Soit, un solde à charge de la CCBC équivalent à 160 560 €, après récupération du FCTVA.

L'année 2016 a également été consacré à finaliser le projet de construction d'une nouvelle école maternelle à Montmirail, en vue de pouvoir démarrer les travaux courant 2017, après obtention des subventions et consultation des entreprises. Le projet définitif a été approuvé par le Conseil Communautaire en décembre 2016, pour un coût prévisionnel d'opération égal à 3 655 655 € HT, dont 3 194 000 € HT pour la part travaux.

#### REPARTITION DES EFFECTIFS A LA RENTREE 2016

| <b>ECOLES MATERNELLES</b>   | <b>Effectifs totaux</b> | <b>Effectifs CCBC</b> | <b>Hors CCBC</b> |
|-----------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------|
| Maternelle Montmirail       | 139                     | 120                   | 19               |
| Maternelle Fromentières     | 53                      | 48                    | 5                |
| Maternelle Le Gault Soigny  | 34                      | 34                    | 0                |
| Maternelle Lachy            | 22                      | 12                    | 10               |
| <b>Total Maternelles</b>    | <b>248</b>              | <b>214</b>            | <b>34</b>        |
| <b>ECOLES ELEMENTAIRES</b>  | <b>Effectifs totaux</b> | <b>Effectifs CCBC</b> | <b>Hors CCBC</b> |
| Elémentaire Montmirail      | 276                     | 246                   | 30               |
| Elémentaire Fromentières    | 93                      | 92                    | 1                |
| Elémentaire Charleville     | 41                      | 27                    | 14               |
| Elémentaire Le Gault Soigny | 43                      | 43                    | 0                |
| <b>Total élémentaires</b>   | <b>453</b>              | <b>408</b>            | <b>45</b>        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>701</b>              | <b>619</b>            | <b>79</b>        |

Le total des effectifs a augmenté de 6 élèves entre la rentrée scolaire 2015 et celle de 2016. Les écoles élémentaires ont ainsi gagné 13 élèves, mais les écoles maternelles en ont perdu 7.

La part des élèves de la CCBC a légèrement diminué pour passer de 91% des effectifs en 2015 à 88% en 2016.

## COUT DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA CCBC PAR ELEVE

| nombre d'élèves en maternelle                                 | 226             | nombre d'élèves en élémentaire                                | 453           |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------|---------------|
| Eau                                                           | 11,23           | Eau                                                           | 6,93          |
| EDF                                                           | 17,95           | EDF                                                           | 30,51         |
| Combustible                                                   | 53,42           | Combustible                                                   | 29,15         |
| Alimentation                                                  | 0               | Alimentation                                                  | 0             |
| Pharmacie                                                     | 0,85            | Pharmacie                                                     | 0,39          |
| Fourniture entretien                                          | 22,72           | Fourniture entretien                                          | 11,92         |
| Petit équipement                                              | 1,82            | Petit équipement                                              | 7,32          |
| Fournitures scolaires                                         | 36,40           | Fournitures scolaires                                         | 43,39         |
| Entretien bâtiments, assurance, maintenance                   | 36,69           | entretien bâtiments, assurance, maintenance                   | 71,31         |
| Services extérieurs (téléphone, transport et entrées piscine) | 9,59            | Services extérieurs (téléphone, transport et entrées piscine) | 48,98         |
| Charges de personnel                                          | 995,80          | Charges de personnel                                          | 206,68        |
| Services supports                                             | 42,77           | Services supports                                             | 42,77         |
| <b>TOTAL / élève - Ecoles maternelles</b>                     | <b>1 229,22</b> | <b>TOTAL / élèves - Ecoles élémentaires</b>                   | <b>499,35</b> |
| <i>Coût 2015 pour mémoire</i>                                 | <i>1 131,49</i> | <i>Coût 2015 pour mémoire</i>                                 | <i>568,11</i> |
| <b>COUT TOTAL 2016 A LA CHARGE DE LA CCBC : 504 009,27 €</b>  |                 |                                                               |               |

Le coût de fonctionnement par élève scolarisé en maternelle est en hausse de 8,6%. Cette augmentation est essentiellement liée à la nécessité de remplacer un agent absent pendant presque toute l'année, suite à une opération compliquée. Le coût de fonctionnement par élève scolarisé en école élémentaire est au contraire en baisse de 12,1%, en raison de la fermeture de classe de Vauchamps.

Le coût de fonctionnement sert de base à la récupération des charges de fonctionnement en année n+1, sur les communes extérieures à la CCBC qui ont des élèves scolarisés sur le territoire de la CCBC, suite à des dérogations. Il est également utilisé pour calculer la dotation attribuée à l'école privée Jeanne d'Arc, qui s'est élevée à 103 406,40 € pour l'année scolaire 2016/2017.

## VOYAGES ET PROJETS SCOLAIRES

La CCBC a participé au financement :

- D'une classe de découverte à Saint Maurice sur Moselle dans les Vosges, pour les élèves de CE1 et CE2 de l'école élémentaire de de Montmirail, du 09 au 13 mai 2016, à hauteur de 3 400 €.
- D'une classe de mer à Saint Hilaire de Riez en Vendée, pour les élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Charleville, du 25 au 29 avril 2016, à hauteur de 1 200 €.

## SUBVENTIONS VERSEES

La CCBC a versé les subventions suivantes en 2016 dans le cadre des affaires scolaires :

- ⇒ 2 363,60 € au total, en direction des coopératives scolaires, soit 3,80 € par élève de la CCBC.
- ⇒ 335,40 € à l'APEM, soit 0,60 € par élève de la CCBC.
- ⇒ 150,60 € à l'APEL, soit 0,60 € par élève de la CCBC.
- ⇒ 23,40 € à l'association des parents d'élèves du RPI Charleville - Lachy, soit 0,60 € par enfant.
- ⇒ 200 € à l'association de prévention routière.
- ⇒ Une dotation de 109 427,65 € à l'école Jeanne d'Arc qui est sous contrat d'association, et doit donc être financée en fonction du coût moyen des élèves dans les écoles publiques de la CCBC (*base CA 2015*).



## PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2016

### Ecole maternelle de Montmirail :

- Photocopieur : 2 310 € HT
- Mobilier : 963 € HT
- Lave-linge : 393 € HT
- Etudes de maîtrise d'œuvre et études préalables au projet de construction d'une nouvelle école maternelle : 70 772 € HT

### Ecole maternelle de Fromentières :

- Matériel de motricité : 385 € HT

### Ecole maternelle de Le Gault Soigny :

- Mobilier : 803 € HT
- Aspirateur : 183 € HT

### Ecole élémentaire de Montmirail :

- Vitrine pour affichage : 380 € HT
- Ordinateur et imprimante : 884 € HT
- Mobilier : 3 065 € HT
- Rénovation de deux salles de classe : 10 453 € HT
- Construction de nouveaux sanitaires et mise en accessibilité de la cour : 377 966,25 € HT. Un acompte sur subvention de 63 755 € a été versé par le Conseil Départemental de la Marne et un acompte de 49 249 € a été versé par au titre de la DETR.

### Ecole élémentaire de Fromentières :

- Extincteurs : 233 € HT
- Matériel informatique : 1 045 € HT
- Mobilier : 189 € HT

### Ecole élémentaire de Le Gault Soigny :

- Extincteurs : 82 € HT
- Matériel informatique : 1 021 € HT

### Ecole élémentaire de Charleville :

- Plan d'évacuation et d'intervention : 354 € HT
- Photocopieur : 2 450 € HT
- Ordinateur portable et imprimante : 1 023 € HT

## B – RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise est composé de 3 sites :

- La cantine de l'école élémentaire de Montmirail qui reçoit également les élèves demi-pensionnaires de l'école maternelle de Montmirail, et les enfants inscrits en centre de loisirs le mercredi. Cette structure est ouverte au personnel de la CCBC et aux enseignants. Ce site accueille environ 175 enfants en période scolaire, et une trentaine d'enfants les mercredis et pendant les vacances.
- La cantine de l'école Fromentières qui accueille les maternelles et les élémentaires de l'école, soit environ 90 enfants.
- La cantine de l'école de Le Gault Soigny, qui accueille aussi les élémentaires et les maternelles, dans la salle Garlande mise à disposition par la Commune, soit environ 45 enfants.

Les repas sont livrés en liaison froide pour les trois cantines. Le marché en cours est arrivé à terme le 31 août 2016, et suite à la procédure d'appel d'offres lancée par la CCBC, le prestataire de service en place, la société SFRS « Les Petits Gastronomes », a été remplacé par la société ELIOR à compter de la rentrée 2016/2017.

## COUT DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE DE MONTMIRAIL – ANNEE 2016

| Dépenses                           |         | Recettes                            |         |
|------------------------------------|---------|-------------------------------------|---------|
| FONCTIONNEMENT                     |         |                                     |         |
| Charges à caractère général        | 72 752  | Produits des services               | 92 189  |
| Charges de personnel               | 105 866 | Autres produits de gestion courante | 191     |
| Charges exceptionnelles            | 229     | Produits exceptionnels              | 412     |
|                                    |         | Atténuations de charges             | 9 621   |
| Total fonctionnement               | 178 847 | Total fonctionnement                | 102 413 |
| INVESTISSEMENT                     |         |                                     |         |
| Autres immobilisations corporelles | 527     | FCTVA                               | 119     |
| Total investissement               | 527     | Total investissement                | 119     |
| Solde à financer                   | 76 842  |                                     |         |

Les charges à caractère général ont augmenté de 2,8% suite au changement de fournisseur de repas mais cette augmentation a été en grande partie compensée par la hausse des tarifs (+2,6% sur les produits des services).

Les charges de personnel ont augmenté de 8 800 € en raison :

- de la revalorisation du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires à hauteur de 0,6 % en juillet 2016.
- Des remplacements nécessités par un congé maternité et plusieurs arrêts maladie. Les atténuations de charge ont doublé en contrepartie de ces dépenses supplémentaires.

Les investissements réalisés en 2016 comprennent un coupe-pain sécurisé, un tableau blanc, un poste, une sono et un appareil photo.

Le solde à financer sur ce service est passé de 74 000 € à près de 77 000 €, soit + 3,9%.

## COUT DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE DE FROMENTIERES – ANNEE 2016

| Dépenses                           |        | Recettes                |        |
|------------------------------------|--------|-------------------------|--------|
| FONCTIONNEMENT                     |        |                         |        |
| Charges à caractère général        | 33 648 | Produits des services   | 50 578 |
| Charges de personnel               | 29 672 | Atténuations de charges | 647    |
| Total fonctionnement               | 63 320 | Total fonctionnement    | 51 225 |
| INVESTISSEMENT                     |        |                         |        |
| Autres immobilisations corporelles | 388    | FCTVA                   | 242    |
| Total investissement               | 388    | Total investissement    | 242    |
| Solde à financer                   | 12 241 |                         |        |

Les charges à caractère général sont stables malgré la hausse des prix du repas, car la CCBC remboursait auparavant les charges de fonctionnement du Foyer Rural de Fromentières utilisé pour la cantine. Les économies réalisées à ce titre s'élèvent à environ 3 000 € par an.

Les charges de personnel augmentent de 7% (plus 2 000 €) car il a été nécessaire de renforcer légèrement les effectifs, le service accueillant des élèves supplémentaires suite à la fermeture de l'école de Vauchamps.

En contrepartie de ces évolutions, les produits des services sont en hausse de 11,4% (hausse de la fréquentation et hausse des tarifs).

Le niveau d'investissement restant stable, le solde à financer a diminué de près de 4 000 €.

L'investissement réalisé en 2016 concerne le remplacement d'un lave-linge.

## COUT DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE DE LE GAULT SOIGNY – ANNEE 2016

| Dépenses                    |        | Recettes              |        |
|-----------------------------|--------|-----------------------|--------|
| FONCTIONNEMENT              |        |                       |        |
| Charges à caractère général | 16 210 | Produits des services | 20 602 |
| Charges de personnel        | 24 942 |                       |        |
| Total fonctionnement        | 41 152 | Total fonctionnement  | 20 602 |
| Solde à financer            | 20 550 |                       |        |

Les charges à caractère général ont diminué de 62% entre 2015 et 2016, soit – 10 000 € puisque la restauration de Le Gault Soigny a réintégré la salle Garlande, rénovée et mise à disposition par la Commune de Le Gault Soigny, à compter de la rentrée 2015/2016, ce qui génère près de 6 000 € d'économies sur la location d'un bungalow. Le solde provient d'une baisse des repas achetés (engendrant également une diminution des produits des services de 3 000 €) et d'un décalage dans le remboursement des frais de fonctionnement de la salle Garlande à la Commune. Il n'y a pas eu d'investissement particulier sur ce service en 2016. Le solde global à financer par la CCBC diminue de 7 000 €.

## TARIFS 2016

Les tarifs qui n'avaient pas évolué depuis 2013, ont été révisés à la rentrée de septembre 2016 pour absorber une partie de la hausse du coût d'achat des repas, liés au changement de fournisseur. Deux tarifs différents sont applicables en fonction du temps de pause méridienne (plus court sur les écoles de Le Gault Soigny) et du temps de prise en charge des enfants, différenciée selon les modes d'organisation des NAP.

| TRANCHE                                                     | Tarif<br>Pause méridienne ≤<br>1 H | Tarif<br>Pause méridienne ><br>1 H |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| TRANCHE 1 (revenu mensuel < 1500 €)                         | 3,40 €                             | 4,20 €                             |
| TRANCHE 2 (revenu mensuel compris entre 1 500 € et 3 000 €) | 3,50 €                             | 4,30 €                             |
| TRANCHE 3 (revenu mensuel > à 3 000 €)                      | 3,70 €                             | 4,50 €                             |
| FREQUENTATION OCCASIONNELLE AU TICKET                       | 4,20 €                             | 5,00 €                             |

## C – TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre de sa compétence transport scolaire, la CCBC coordonne le service, avec le Conseil Départemental de la Marne, et éventuellement avec les Conseils Généraux limitrophes de l'Aisne et de la Seine et Marne. Le transport est assuré par un transporteur privé, REGNAULT AUTOCARS, et le Syndicat SIS de Sézanne.

La CCBC participe à son financement, à hauteur de 10% des frais engagés par le Conseil Départemental. Elle assure également la surveillance dans les cars scolaires, par le biais de 7 agents à temps non complet, et reçoit une aide financière du Conseil Départemental à ce titre. La CCBC récupère également une partie des charges générées par le service transport scolaire (participation au transport, frais administratifs et charges de personnel) sur les communes extérieures de Seine et Marne et de l'Aisne qui utilisent les circuits.

## COUT DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2016

| Dépenses                    |         | Recettes                      |        |
|-----------------------------|---------|-------------------------------|--------|
| FONCTIONNEMENT              |         |                               |        |
| Charges à caractère général | 50 330  | Produits des services         | 0      |
| Charges de personnel        | 97 037  | Subventions de fonctionnement | 26 177 |
|                             |         | Atténuations de charges       | 2 263  |
| Total fonctionnement        | 147 367 | Total fonctionnement          | 28 440 |
| Solde à financer            | 118 927 |                               |        |



Les charges à caractère général ont augmenté de près de 10 000 € entre 2015 et 2016 en raison :

- Du maintien du transport scolaire le midi toute l'année scolaire suivant la fermeture de Vauchamps. Cette charge supplémentaire a été pour partie prise en charge par la coopérative scolaire de l'école.
- De la mise en place d'une navette pour transporter les élèves de Fromentières et Le Gault Soigny, au centre de loisirs de Montmirail, les mercredis.
- De la modification du temps de pause méridienne sur le RPI Charleville – Lachy, qui a imposé de compenser le temps d'attente du car.

Les charges de personnel ont par contre diminué de près de 20 000 €, puisqu'il n'y a plus qu'un seul circuit sur le secteur de Fromentières.

Le Conseil Départemental a par contre réduit son soutien à l'accompagnement dans le transport scolaire de 3 000 €, soit - 11,6%.

## D – SERVICE ENFANCE

Le service enfance comprend à la fois un service périscolaire permettant l'accueil et la garde des enfants le matin et le soir, et un centre de loisirs sans hébergement. Les NAP (Nouvelles activités périscolaires mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires) sont également rattachées à ce service. Il est composé de trois structures d'accueil, une à Montmirail, une à Fromentières et une à le Gault Soigny. Les structures de Fromentières et Le Gault Soigny ne fonctionnent que pour l'accueil périscolaire du matin et du soir.

Le service est financé par la participation des familles et les subventions de fonctionnement de la CAF versées dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Le CEJ a été renouvelé en 2016 pour une durée de 4 ans.

Le centre de loisirs « L'Ile aux Enfants a organisé pour la seconde année consécutive un mini-camp au Lac du Der du 18 au 22 juillet 2016, sur le site Chantecoq à GIFFAUMONT (51290). 24 enfants de 8 à 12 ans ont profité de ce séjour estival, pour un tarif de 250 € tout compris.

Par ailleurs, afin de renouveler son offre de loisirs, le CLSH s'est pour la première fois délocalisé au complexe sportif de Montmirail au mois de juillet 2016, afin d'offrir aux plus grands un centre de vacances axé sur des activités sportives. Ces activités ont été organisées en partenariat avec le Tennis Club et le Sporting Club Montmirailais, ainsi que la ligue départementale de handball.

### EFFECTIFS MOYENS 2016

|                                                | Enfants de moins de 6 ans | Enfants de plus de 6 ans | Total |
|------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|-------|
| <b>Service périscolaire de Fromentières</b>    |                           |                          |       |
| Effectifs moyens le matin                      | 12                        | 10                       | 22    |
| Effectifs moyen le soir                        | 12                        | 8                        | 20    |
| <b>Service périscolaire de Le Gault Soigny</b> |                           |                          |       |
| Effectifs moyens le matin                      | 8                         | 8                        | 16    |
| Effectifs moyen le soir                        | 7                         | 9                        | 16    |
| <b>Service périscolaire de Montmirail</b>      |                           |                          |       |
| Effectifs moyens le matin                      | 6                         | 31                       | 37    |
| Effectifs moyen le soir                        | 6                         | 17                       | 23    |
| <b>Centre de loisirs de Montmirail</b>         |                           |                          |       |
| Mercredis                                      | 6                         | 31                       | 37    |
| Vacances de la Toussaint                       | 6                         | 17                       | 23    |
| Vacances de Noël                               | 7                         | 15                       | 20    |
| Vacances de Février                            | 4                         | 18                       | 22    |
| Vacances de Pâques                             | 3                         | 18                       | 21    |
| Vacances de Juillet                            | 14                        | 29                       | 43    |
| Vacances d'août                                | 13                        | 19                       | 32    |

La fréquentation en périodes de vacances a légèrement augmenté, à part sur le mois de juillet. Les effectifs en accueil périscolaire matins, soirs et mercredis après-midi sont en baisse, sauf sur le Gault Soigny.

## TARIFS 2016

Les tarifs des accueils périscolaires « matins et soirs » n'ont pas été modifiés depuis 2013, de même que les tarifs du CLSH pendant les « petites vacances ». Les tarifs applicables le mercredi après-midi sont également restés identiques depuis septembre 2014.

La tarification s'applique par tranche, en fonction du revenu fiscal de référence. Un dégrèvement est appliqué aux familles inscrivant plusieurs enfants.

| Tarifs services périscolaires |                                    |                |                |
|-------------------------------|------------------------------------|----------------|----------------|
| TRANCHE                       | Revenu fiscal de référence mensuel | 1 enfant       | 2 enfants et + |
| TRANCHE 1                     | < 1 500 €                          | 1,90 € / heure | 1,71 € / heure |
| TRANCHE 2                     | Compris entre 1 500 € et 3 000 €   | 2,15 € / heure | 1,94 € / heure |
| TRANCHE 3                     | > 3 000 €                          | 2,40 € / heure | 2,16 € / heure |

| Tarifs centre de loisirs mercredis après-midi – Période scolaire |                |           |           |           |                         |
|------------------------------------------------------------------|----------------|-----------|-----------|-----------|-------------------------|
| Allocataire CAF                                                  |                | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Résident Extérieur CCBC |
| Tarif ½ journée sans repas                                       | 1 enfant       | 6,00 €    | 7,00 €    | 8,00 €    | 9,00 €                  |
|                                                                  | 2 enfants et + | 5,00 €    | 6,00 €    | 7,00 €    | 8,00 €                  |
| Tarif repas                                                      | Par enfant     | 4,20 €    | 4,30 €    | 4,50 €    | 4,50 €                  |
| Allocataire MSA                                                  |                | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Résident Extérieur CCBC |
| Tarif ½ journée sans repas                                       | 1 enfant       | 8,00 €    | 9,00 €    | 10,00 €   | 11,00 €                 |
|                                                                  | 2 enfants et + | 7,00 €    | 8,00 €    | 9,00 €    | 10,00 €                 |
| Tarif repas                                                      | Par enfant     | 4,20 €    | 4,30 €    | 4,50 €    | 4,50 €                  |

| Tarifs centre de loisirs « petites vacances » |                |           |           |           |                         |
|-----------------------------------------------|----------------|-----------|-----------|-----------|-------------------------|
| Allocataire CAF                               |                | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Résident Extérieur CCBC |
| Tarif ½ journée                               | 1 enfant       | 5,50 €    | 6,00 €    | 7,00 €    | 8,00 €                  |
|                                               | 2 enfants et + | 4,95 €    | 5,40 €    | 6,30 €    | 7,20 €                  |
| Tarif journée                                 | 1 enfant       | 11,50 €   | 12,50 €   | 13,50 €   | 16,00 €                 |
|                                               | 2 enfants et + | 10,35 €   | 11,25 €   | 12,15 €   | 14,40 €                 |
| Tarif repas                                   | Par enfant     | 4,20 €    | 4,30 €    | 4,50 €    | 4,50 €                  |
| Allocataire MSA                               |                | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Résident Extérieur CCBC |
| Tarif ½ journée sans repas                    | 1 enfant       | 7,00 €    | 7,50 €    | 8,00 €    | 10,00 €                 |
|                                               | 2 enfants et + | 6,30 €    | 6,75 €    | 7,20 €    | 9,00 €                  |
| Tarif journée                                 | 1 enfant       | 13,00 €   | 14,00 €   | 15,00 €   | 18,00 €                 |
|                                               | 2 enfants et + | 11,70 €   | 12,60 €   | 13,50 €   | 16,20 €                 |
| Tarif repas                                   | Par enfant     | 4,20 €    | 4,30 €    | 4,50 €    | 4,50 €                  |

Les tarifs applicables au centre de loisirs pendant les grandes vacances n'ont également pas augmenté, la dernière évolution datant de l'été précédent.

| Tarifs applicables pour une semaine d'accueil (5 jours) en centre de loisirs l'été |                  |                                                             |                            |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------|
| CAF                                                                                | 1 enfant inscrit | 2 enfants et plus inscrits<br>(tarif applicable par enfant) | Cantine / jour /<br>enfant |
| Tranche 1                                                                          | 61,50 €          | 55,50 €                                                     | 4,20 €                     |
| Tranche 2                                                                          | 63,50 €          | 57,00 €                                                     | 4,30 €                     |
| Tranche 3                                                                          | 65,50 €          | 59,00 €                                                     | 4,50 €                     |
| Communes extérieures                                                               | 71,50 €          | 64,50 €                                                     | 4,50 €                     |
| MSA                                                                                |                  |                                                             |                            |
| Tranche 1                                                                          | 73,50 €          | 66,50 €                                                     | 4,20 €                     |
| Tranche 2                                                                          | 75,50 €          | 68,00 €                                                     | 4,30 €                     |
| Tranche 3                                                                          | 77,50 €          | 70,00 €                                                     | 4,50 €                     |
| Communes extérieures                                                               | 82,00 €          | 73,50 €                                                     | 4,50 €                     |

#### COUT DU SERVICE PERISCOLAIRE / CLSH DE MONTMIRAIL – ANNEE 2016

| Dépenses                           |                | Recettes                      |                |
|------------------------------------|----------------|-------------------------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT                     |                |                               |                |
| Charges à caractère général        | 26 989         | Produits des services         | 70 291         |
| Charges de personnel               | 120 612        | Subventions de fonctionnement | 27 595         |
| Autres charges de gestion courante | 293            | Atténuations de charges       | 8 197          |
| <b>Total fonctionnement</b>        | <b>147 894</b> | <b>Total fonctionnement</b>   | <b>106 083</b> |
| INVESTISSEMENT                     |                |                               |                |
| Autres immobilisations corporelles | 544            | FCTVA                         | 1 560          |
| <b>Total investissement</b>        | <b>544</b>     | <b>Total investissement</b>   | <b>1 560</b>   |
| <b>Solde à financer</b>            | <b>40 795</b>  |                               |                |

Le coût de fonctionnement reste stable, les dépenses évoluant au même rythme que les recettes, soit +6,8%.

Les évolutions à la hausse sur la section de fonctionnement concernent les charges de personnel (remplacement d'un agent en congé maternité) mais elles sont en grande partie compensées par une augmentation des atténuations de charge.

Le coût total du service enfance sur Montmirail a diminué de 4,9% entre 2015 et 2016 car il y a eu moins d'investissement que les années précédentes. Le solde à financer s'élève à un peu plus de 40 000 €.

#### COUT DU SERVICE PERISCOLAIRE DE FROMENTIERES – ANNEE 2016

| Dépenses                    |        | Recettes              |        |
|-----------------------------|--------|-----------------------|--------|
| FONCTIONNEMENT              |        |                       |        |
| Charges à caractère général | 2 665  | Produits des services | 14 581 |
| Charges de personnel        | 36 291 |                       |        |
| Total fonctionnement        | 38 956 | Total fonctionnement  | 14 581 |
| INVESTISSEMENT              |        |                       |        |
| Immobilisations corporelles | 1 117  | FCTVA                 | 123    |
| Total investissement        | 1 117  | Total investissement  | 123    |
| Solde à financer            | 25 369 |                       |        |

Les Dépenses de fonctionnement augmentent de 9,9%, essentiellement sur les charges de personnel, mais elles sont en grande partie compensées par l'évolution des recettes +11,6%.

Les investissements 2016 comprennent du matériel informatique pour 626 € HT, et du mobilier pour 304 € HT.

Le solde à financer à augmenter de près de 4 000 €.



## COUT DU SERVICE PERISCOLAIRE DE LE GAULT SOIGNY – ANNEE 2016

| Dépenses                    |        | Recettes              |       |
|-----------------------------|--------|-----------------------|-------|
| FONCTIONNEMENT              |        |                       |       |
| Charges à caractère général | 312    | Produits des services | 7 806 |
| Charges de personnel        | 20 695 |                       |       |
| Total fonctionnement        | 21 007 | Total fonctionnement  | 7 806 |
| Solde à financer            | 13 201 |                       |       |

Le coût du service est resté pratiquement stable (+ 1 000 €).

## NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

La CCBC a mis en place la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014. Les élèves ont classe le mercredi matin, et profitent de 3 H hebdomadaires de « Nouvelles Activités Périscolaires » (NAP), gérées et prises en charge par la CCBC. Les NAP sont organisés sous la forme d'accueils périscolaires déclarés (soumis à taux d'encadrement), dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT), validé par l'inspection académique et suivi par un comité de pilotage.

La CCBC a obtenu une dérogation afin de pouvoir regrouper les 3H hebdomadaires de NAP sur ½ journée pour les écoles de Montmirail et Fromentières. Les NAP se déroulent pendant le temps du midi à Le Gault Soigny et ne sont pas mis en place à l'école Charleville, en raison des contraintes horaires liées au transport scolaire. L'encadrement des activités est géré par l'équipe d'animation de la CCBC, sous la responsabilité de trois coordinatrices titulaires d'un BAFD. L'ensemble des locaux pouvant accueillir des enfants sont utilisés pour permettre une répartition cohérente des groupes : accueils périscolaires, écoles, gymnase scolaire, salles de la Maison des associations, ancienne cantine, etc...

L'inscription des élèves au NAP est facultative et gratuite pour les familles. Seul l'atelier « Chant et Rythmes » qui a été mis en place à la rentrée 2015, et a été reconduit en 2016, est soumis à une petite participation des familles, à hauteur de 40 € pour 10 ateliers d'1H30. Les ateliers sont encadrés par un professeur de l'école de musique.

Les taux de fréquentation des NAP à la rentrée 2016 étaient les suivants :

- Ecole maternelle de Montmirail : 32%, soit 45 élèves.
- Ecole maternelle de Fromentières : 68%, soit 36 élèves.
- Ecole maternelle de Le Gault Soigny : 53%, soit 18 élèves.
- Ecole élémentaire de Montmirail : 47%, soit 130 élèves.
- Ecole élémentaire de Fromentières : 78%, soit 73 élèves.
- Ecole élémentaire de Le Gault Soigny : 56%, soit 23 élèves.

Le taux de fréquentation des NAP a diminué dans toutes les écoles depuis leur mise en place, à part à l'école de Fromentières.

## COUT DES NAP – ANNEE 2016

| Dépenses                    |        | Recettes                      |        |
|-----------------------------|--------|-------------------------------|--------|
| FONCTIONNEMENT              |        |                               |        |
| Charges à caractère général | 5 733  | Produits des services         | 850    |
| Charges de personnel        | 65 868 | Subventions de fonctionnement | 66 772 |
|                             |        | Atténuations de charges       | 2 448  |
| Total fonctionnement        | 71 601 | Total fonctionnement          | 70 070 |
| INVESTISSEMENT              |        |                               |        |
| Immobilisations corporelles | 335    | FCTVA                         | 158    |
| Total investissement        | 335    | Total investissement          | 158    |
| Solde à financer            | 1 708  |                               |        |

Les NAP ont été quasiment à l'équilibre en 2016 grâce à une gestion très stricte des dépenses, qui a permis de les couvrir presque intégralement par les recettes versées par l'Etat au titre du fond de compensation, et par la CAF au titre de la PSEJ. Les investissements 2016 concernent l'achat de mobilier.

### **III. 6 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

L'entretien de la voirie d'intérêt communautaire est assuré en régie par l'équipe voirie composée de 7 agents, et par entreprises, pour les travaux d'entretien les plus importants, ainsi que pour la majorité des travaux d'investissement.

#### **TRAVAUX REALISES EN REGIE**

Les travaux réalisés en régie sur la voirie communautaire en 2016 ont principalement concerné la pose de signalisation, des travaux de peinture routière et des travaux de petites réparations sur diverses communes.

#### **CAMPAGNE DE FAUCHAGE 2016**

Le marché de fauchage a été transféré à l'Ets GAUDEFROY, suite à la cessation de cette branche d'activités par l'ancien titulaire, l'entreprise NOMINE DUTEIL. La campagne comprend 3 passes dans l'année. Le coût de ce service s'est élevé à près de 40 000 € HT pour l'année.

#### **CAMPAGNE D'ENDUISAGE 2016**

Le titulaire du marché de renouvellement des couches de surface est la société COLAS EST. Les dépenses consacrées à ces travaux d'entretien se sont élevées à 91 277 € HT, contre 101 308 € HT en 2015. Le Conseil Départemental ne subventionnant plus les enduisages depuis 2014, la CCBC est en effet tenue de contraindre son programme de renouvellement.

| COMMUNE                       | VOIES TRAITES                      |
|-------------------------------|------------------------------------|
| BERGERES SOUS MONTMIRAIL      | Chemin de la Chapelle              |
|                               | Chemin de la ferme du Moulin Henry |
| BOISSY LE REPOS               | VC n°3 de Vauchamps                |
| FROMENTIERES                  | Place du lavoir                    |
|                               | Impasse du pressoir                |
|                               | Impasse des garages                |
|                               | Rue de l'Eglise                    |
| LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE | Rue de l'Ecole                     |
|                               | Rue Des Essarts                    |
|                               | Rue du Château                     |
| LE GAULT SOIGNY               | VC n°3 du Recoude à Jouy           |
|                               | Chemin du pont de Jouy             |
|                               | Allée de la ferme de Désiré        |
|                               | Allée du Château de Désiré         |
| LE THOULT-TROSNEY             | Rue du Presbytère                  |
|                               | Rue de la Grenouillère             |
|                               | Rue de l'Ecole                     |
| MECRINGES                     | VC n°1 de Montrobert à Aucourt     |
| MONTMIRAIL                    | Rue de la Tour                     |
|                               | Rue des Mottes                     |
|                               | Rue de la Folie                    |

|           |                                                |
|-----------|------------------------------------------------|
|           | Impasse du Cheval Blanc                        |
|           | Rue du Buisson d'Orbais                        |
|           | Rue de la Jonchère                             |
|           | Rue du Rond de l'avenue                        |
|           | Rue des Ormeaux                                |
| RIEUX     | VC n°12 de Lava                                |
|           | VC n°11 du Lurotier                            |
|           | VC n°1 rue de l'Eglise                         |
|           | VC n°13 rue du Village                         |
| TREFOLS   | VC n°6 de Joiselle                             |
| VAUCHAMPS | Rue du garde                                   |
|           | VC n°2 de Corrobert                            |
| VERDON    | Chemin de Violaine à Romandie                  |
|           | Prolongement de Violaine au VC n°6 de Montigny |
|           | VC n°4 de Violaine à Verdon                    |
|           | Chemin du hameau de Violaine                   |
|           | VC n°1 de Violaine à la Bocquetterie           |

#### COUT DU SERVICE VOIRIE – ANNEE 2016

| Dépenses                    |         | Recettes                     |         |
|-----------------------------|---------|------------------------------|---------|
| FONCTIONNEMENT              |         |                              |         |
| Charges à caractère général | 241 659 | Produits des services        | 130 918 |
| Charges de personnel        | 447 557 | Impôts et taxes              | 15 069  |
|                             |         | Atténuations de charges      | 7 655   |
| Total fonctionnement        | 689 216 | Total fonctionnement         | 153 642 |
| INVESTISSEMENT              |         |                              |         |
| Immobilisations corporelles | 81 886  | FCTVA                        | 116 725 |
| Immobilisations en cours    | 414 722 | Subventions d'investissement | 29 555  |
| Opérations sous mandat      | 281 674 | Opérations sous mandat       | 392 002 |
| Total investissement        | 778 282 | Total investissement         | 538 282 |
| Solde à financer            | 775 574 |                              |         |

Le coût de fonctionnement du service est resté relativement stable : + 20 000 € sur les charges, compensées par une évolution équivalente sur les recettes.

#### PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

- Installation d'un abri à sel aux services techniques : 27 894 € HT.
- Aménagement en enrobés au carrefour de la rue du Faubourg de Paris et de la rue Pierreuse à Montmirail : 3 778 € HT.
- Mise à niveau de la dalle de répartition avenue de l'Empereur à Montmirail : 6 240 € HT.
- Réfection du pont de Lavocat à Corfélix : 27 383 € HT. La Commune a financé ces travaux par un fond de concours équivalent à 50% des dépenses HT.
- Achat de divers équipements et panneaux : 2 900 € HT.

Enfin la CCBC a porté en 2016, en tant que maître d'ouvrage délégué, les travaux d'aménagement de la traverse départementale de la Commune de Janvilliers. Cette maîtrise d'ouvrage déléguée a été faite pour le compte du Département de la Marne et de la Commune de Janvilliers.

Le montant total de l'opération s'est élevé à 501 018,53 € TTC, dont seulement 37 359,30 € TTC pour le compte de la CCBC elle-même, correspondant à des mises à niveau d'ouvrages.



### **III. 7 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D’ACTIONS SOCIALES**

Dans le cadre de cette compétence, la CCBC adhère au CLIC (centre local d’information et de coordination) du Pays de Brie et Champagne basé à Sézanne, qui est un guichet d’accueil, d’information et de coordination pour les retraités, les personnes âgées, et leur entourage. La cotisation 2016 s’est élevée à 0,40 € par habitant, soit 3 061,20 € au total.

La CCBC adhère également à la Mission locale des Pays d’Epernay, Brie et Champagne qui est un espace d’accueil, d’information, d’orientation et d’accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l’ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. La cotisation s’est élevée à 1,45 € par habitant de la CCBC en 2016, soit 11 096,85 €.

### **III. 8 – COMPETENCES FACULTATIVES**

#### **A – LOISIRS ET TOURISME D’INTERET COMMUNAUTAIRE**

Depuis la loi du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la promotion du tourisme, dont la création d’office de tourisme, est devenue une compétence obligatoire des Communautés de Communes. Bien que les statuts de la CCBC n’aient été mis à jour qu’en 2017, les élus ont réfléchi dès 2016 à la portée de cette compétence rendue obligatoire, rattachée au développement économique. Ils ont ainsi pris la décision de faire évoluer à court terme le syndicat d’initiative de Montmirail et sa région (SIMR) en Office de Tourisme, afin d’inscrire le tourisme dans le cadre d’un développement plus global et de permettre au SIMR de se rattacher à un réseau professionnel.

En attendant cette évolution, la CCBC a versé une subvention de 41 095 € au SIMR pour l’année 2016, conformément la convention d’objectifs 2014-2016, qui prévoit une revalorisation annuelle de 2% du montant de la subvention.

#### **Principales manifestations organisées ou soutenues par le SIMR :**

- Journées découverte de la région.
- Participation au Salon du Tourisme à REIMS.
- Troc aux plantes.
- Samedis de la Découverte de juin à septembre.
- Journées du Patrimoine dans le Canton.

#### **B – CONTINGENT DU SERVICE D’INCENDIE ET DE SECOURS**

La contribution de la CCBC au SDIS a de nouveau augmentée de 600 €, et s’est élevée à 86 947 € en 2016.

La CCBC a également versé des subventions aux amicales des sapeurs-pompiers du territoire, pour un montant total de 1 665 €, soit 40 € par pompiers actifs.

Le Président de la Communauté de Communes  
de la Brie Champenoise

Etienne DHUICQ



